

FERHAT AÏT ALI ANNONCE UN CODE DE L'INVESTISSEMENT "PLUS INCITATIF"

Page 5

**BILAN DU COVID-19
EN ALGÉRIE**

**2^e JOUR
CONSÉCUTIF
DE HAUSSE**

Page 16

ISSN : 1112-7449

MIDI



L'info, rien que l'info

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION *Libre*

N° 4101 | Jeudi 1^{er} octobre 2020 - Prix : 10 DA • www.lemidi-dz.com

**CAS DE PALUDISME IMPORTÉS
DANS LE SUD DU PAYS**

**LE
DISPOSITIF DE
SURVEILLANCE
RENFORCÉ**

Page 4

PANDEMIE SANITAIRE

LES MESURES DE CONFINEMENT ALLÉGÉES DANS PLUSIEURS WILAYAS

Page 16



● La réouverture des frontières n'est pas à l'ordre du jour

VIOLS, KIDNAPPINGS ET ASSASSINATS D'ENFANT

KHIATI FAVORABLE À L'APPLICATION DE LA PEINE DE MORT

Page 4

TRIBUNAL DE SIDI-M'HAMED
**MOHAMED
DJEMAÏ, EX-SG
DU FLN, REMIS
EN LIBERTÉ**

Page 3



OPÉRATEURS
TÉLÉPHONIQUES
**DES AMENDES
INFLIGÉES
À DJEZZY,
MOBILIS
ET OOREDOO**

Page 4



8

conventions
signées entre
l'ADE et des
micro-entreprises
à Ghardaïa.

50

% des accidents
à Constantine
enregistrés dans
des virages
dangereux.

500

tentes offertes
au Niger au
profit des victimes
des inondations.

La BNA lance la finance islamique dans 6 nouvelles wilayas

La Banque nationale d'Algérie (BNA) a lancé la commercialisation de ses produits de la finance islamique au niveau de six nouvelles wilayas. Il s'agit des wilayas de Ouargla (agence principale 946), Adrar (agence 205), Laghouat (agence principale 301), El-Oued (agence 710), Médéa (l'agence principale 851), et Oum el-Bouaghi (agence Aïn Mlila 325). Ainsi, la Banque nationale d'Algérie aura honoré son engagement de lancer l'activité de la finance islamique au niveau de 50 agences bancaires, à fin septembre, couvrant 39 wilayas du pays. La BNA projette de commercialiser ses produits conformes aux préceptes de la Charia islamique sur les 48 wilayas, avant la fin de l'année en cours, souligne le communiqué. La BNA met à la disposition de sa clientèle 9 produits certifiés par le comité charia de la banque et par l'autorité nationale charaïque de la fatwa pour l'industrie de la finance islamique. Il s'agit du compte chèque islamique, compte courant islamique, compte épargne islamique, compte épargne islamique "jeunes",



compte d'investissement islamique non restreint) et 4 produits de financement : mourabaha immobilier, mourabaha équipements, mourabaha automobile et Ijara.

Création d'un comité national de labélisation de startups



Le décret exécutif portant création du Comité national de labélisation des startups, des projets innovants et des incubateurs

est paru au dernier numéro du Journal officiel. Le décret 20-254 du 15 septembre 2020 est signé par le Premier ministre, Abdelaziz Djerad. Le Comité a pour mission d'attribuer les labels "Startups", "Projet innovant" et "Incubateur", d'identifier des projets innovants, de les promouvoir, ainsi que de participer à la promotion de l'écosystème startups. Présidé par le ministre chargé des Startups ou de son représentant, le Comité est composé de représentants de plusieurs ministères désignés pour une période de trois ans renouvelable. Le Comité se réunit au moins deux fois par mois. S'agissant des conditions d'attribution du label "Startup", le décret exige que la société soit de droit algérien et respecte des critères précis, à savoir son existence qui ne doit pas remonter à plus de huit ans, son modèle d'affaires qui doit s'appuyer sur des produits, des services, un business model ou tout autre concept innovant, ainsi qu'un chiffre d'affaires annuel qui ne doit pas dépasser le montant fixé par le comité national.

L'ADE de Souk-Ahras se dote de nouveaux équipements

L'unité de Souk-Ahras de l'ADE (Algérienne des eaux) s'est dotée de plusieurs équipements pour le contrôle de la qualité de l'eau, a appris l'APS, lundi, de son directeur Ibrahim Khezani. Ces équipements font partie d'un lot qu'avait acquis la direction générale de l'ADE au profit des laboratoires de ses unités de production et distribution de l'eau potable à travers le territoire national. Il a par ailleurs révélé que des sessions de formation à destination des cadres de cet établissement seront prochainement organisées afin d'assurer une utilisation optimale de ces équipements et de veiller au respect des exigences de qualité pour l'eau distribuée au citoyen. Les efforts de tous les responsables de l'ADE convergent vers la nécessité de répondre rapidement et efficacement aux besoins des clients et de leur fournir un service public de qualité. Ainsi pour s'assurer de la qualité de l'eau potable, des échantillons sont quotidiennement prélevés de 37 puits profonds et 100 réservoirs d'eau mais aussi à partir du robinet pour atteindre 17 analyses effectuées par jour.



Sid-Ali Khaldi

"Le nouveau projet de la Constitution accorde une place prépondérante à la jeunesse à travers la constitutionnalisation du conseil national de la jeunesse et de l'observatoire de cette même catégorie de la population."

Les selfies d'un... singe sur un téléphone portable

Après avoir constaté la disparition de son téléphone portable, Zackrydz Rodzi n'a probablement pas eu le cœur à rire dans un premier temps. Pourtant, l'histoire s'est plutôt bien terminée pour ce jeune Malaisien de 20 ans, étudiant en informatique.

Le lendemain, dans un bout de jungle situé non loin de son domicile, il retrouve son téléphone par terre. En consultant la galerie photo l'étudiant n'en croie pas ses yeux. Parmi les plusieurs dizaines de nouvelles photos, entre des images floues ou mal cadrées, apparaît le visage d'un primate... Mieux, il y a même une vidéo qui met en action le primate.

Des vols pour... nulle part pour surmonter la crise économique ?

Pour limiter ses pertes financières, Singapore Airlines pourrait organiser, dès octobre, des vols sans destination. L'avion décollerait de l'aéroport de Changi et effectuerait un trajet de trois heures avant de revenir à son point de départ. D'autres compagnies aériennes asiatiques ont déjà proposé ce type de voyage depuis le début de la crise sanitaire. L'initiative a pour objectif de dynamiser l'activité de la compagnie aérienne, fortement impactée par la crise sanitaire liée au coronavirus. L'entreprise n'a officiellement confirmé ni l'existence du projet ni la date de son lancement.

RÉFÉRENDUM DU 1^{ER} NOVEMBRE

le PLJ appelle à voter "oui"

Les partis politiques algériens continuent de se prononcer sur la révision constitutionnelle qui sera soumise au vote des Algériens lors du référendum populaire du 1er novembre prochain.

PAR LAKHDARI BRAHIM

Le Parti de la liberté et de la justice (PLJ) a rendu publique sa décision hier mercredi 30 septembre.

Le parti d'obédience islamiste, que présidait l'actuel porte-parole de la présidence de la République Belaïd Mohand-Oussaïd, appelle à voter "massivement oui pour la nouvelle Constitution". Dans un communiqué sanctionnant la réunion de son bureau national, le PLJ se dit satisfait de la place accordée par la mouture de la nouvelle Constitution aux libertés et au secteur de la Justice. Le PLJ "salue la part importante accordée aux libertés dans la mouture ainsi que les prérogatives importantes données au secteur de la justice comparativement aux Constitutions précé-



des", lit-on dans le communiqué du parti dont la présidence par intérim est assurée par le vice-président Djamel Benziadi, après la démission fin décembre 2019 de son président depuis 2012, Mohand Saïd Oubelaid nommé à la présidence. Ce dernier a rejoint ensuite la présidence de la République. "Le PLJ exhorte les citoyens afin d'exercer leur droit en votant massivement oui en faveur de la Constitution lors du référendum du 1^{er}

novembre" et les militants du parti sont appelés à une participation effective en vue de la réussite de ce référendum, ajoute la même source. À noter que l'Autorité nationale indépendante de surveillance des élections (Anie), a fixé le 7 octobre prochain comme date du début de la campagne électorale du référendum sur la Constitution.

L. B.

PROJET DE RÉVISION DE LA CONSTITUTION

Une large indépendance aux juges dans l'exercice de leur fonction

Le projet de révision de la Constitution qui sera soumis à référendum le 1^{er} novembre prochain garantit aux juges une large indépendance dans l'exercice de leurs fonctions, a estimé Boudjemâa Souilah, spécialiste en droit constitutionnel.

"Le juge ne peut rendre de décisions ou de jugements portant atteinte aux droits et libertés des citoyens. Il doit exercer ses fonctions dans le cadre de la politique judiciaire pour éviter de mettre en œuvre une politique parallèle à la politique générale de l'État", a précisé M. Souilah dans une déclaration à l'APS, estimant que le "projet de révision constitutionnelle, adopté par les deux chambres du Parlement, garantit aux juges une large indépendance dans l'exercice de leurs fonc-

tions". Concernant le Conseil supérieur de la magistrature (CSM), l'ancien membre du Conseil de la nation a indiqué que le projet de révision de la Constitution "garantit l'indépendance du CSM et étend la participation judiciaire à celui-ci de manière à assurer une représentation suffisante des juges de la Cour suprême et du Conseil d'Etat et des juges de cours". Soulignant que "le juge n'est mû que par l'esprit de justice et d'équité et que la Justice ne peut qu'appliquer la politique énoncée dans les lois", l'intervenant a fait savoir que le juge peut "saisir le Conseil supérieur de la magistrature chaque fois qu'il estime qu'il y a atteinte à son indépendance". Il a, à ce propos, cité le nouvel article (172) du projet de Constitution

qui dispose que "l'État protège le magistrat et le met à l'abri des besoins". Le constitutionnaliste a également indiqué qu'en vertu du projet "l'avocat bénéficie de garanties légales qui lui assurent une protection contre toute forme de pression et lui permettent le libre exercice de sa profession, dans le cadre de la loi", ajoutant que ledit projet "protège le justiciable contre tout abus". S'agissant de la Cour constitutionnelle, M. Souilah a affirmé qu'outre les missions de contrôle du fonctionnement des institutions et de l'activité des pouvoirs publics, "elle doit bénéficier d'attributions plus larges, notamment en matière de justice pénale".

R. N.

TRIBUNAL DE CHÉRAGA

Le procès de la "fille cachée" de Bouteflika de nouveau reporté

Le procès de Nachinachi Zoulikha-Chafika, dite "Maya", jugée pour des affaires de corruption, a été reporté hier par le tribunal de Chéraga à Alger, au 7 octobre prochain. Le report est dû au boycott de l'audience par la défense en application de la décision de l'Union des barreaux d'Alger relative à la suspension des plaidoiries et du travail judiciaire pendant une semaine à compter de dimanche (27 septembre). Le procès avait déjà été reporté deux fois au cours du mois d'août passé, à la demande de la défense. L'affaire de Nachinachi Zoulikha-Chafika (connue comme étant Madame Maya), concerne aussi ses deux filles, ainsi que Abdelghani Zaâlâne et Mohamed Ghazi, poursuivis respectivement en qualités d'ex walis d'Oran et de Chlef, et l'ancien directeur général de la Sûreté nationale, Abdelghani Hamel. Les griefs retenus contre les accusés sont notamment "blanchiment d'argent", "trafic d'influence", "octroi d'indus avantages", "dépense de deniers publics", "incitation d'agents publics pour l'octroi d'indus avantages" et "transfert illicite de devises vers l'étranger". Au début de la séance, Mohamed Ghazi a demandé au juge d'être mis en liberté provisoire pour des raisons de santé. Le juge a indiqué que le tribunal étudiera cette demande.

R. N.

TRIBUNAL DE SIDI-M'HAMED

Mohamed Djemaï, ex SG du FLN, remis en liberté

L'ex-secrétaire général du FLN Mohamed Djemaï a quitté la prison hier mercredi, après le verdict du tribunal de Sidi M'hamed, qui l'a condamné à deux ans de prison dont un avec sursis, et une amende de 200.000 DA. Mohamed Djemaï avait été placé sous mandat de dépôt le 19 septembre 2019, à la prison d'El-Harrach, après avoir été inculpé pour "menace et destruction de documents officiels". Son épouse, une magistrate, avait également été incarcérée dans le cadre de la même affaire.

L'ex-député de Tébessa, qui avait renoncé à son immunité parlementaire à la demande du ministre de la Justice Belkacem Zeghmati, a été incarcéré suite à une plainte déposée par le journaliste Saâd Bouakba pour "insultes et menaces". Ce dernier avait ensuite renoncé à sa plainte, mais le procureur de la République près le tribunal de Sidi-M'hamed avait décidé de maintenir les poursuites contre l'ex-patron du FLN.

R. N.

AFFAIRE MAHIEDDINE
TAHKOUT

Report du procès en appel

La cour d'Alger a reporté hier le procès en appel de Mahieddine Tahkout au 21 octobre 2020 en raison de l'absence d'un des accusés (Abdelghani Zaâlâne). Le collectif de défense a boycotté l'audience en application de la décision du Barreau d'Alger relative à la suspension des plaidoiries et du travail judiciaire pendant une semaine à compter de dimanche 27 septembre pour réclamer l'amélioration des conditions professionnelles des avocats. Mahieddine Tahkout a été condamné en première instance à une peine de 16 ans de prison ferme, assortie d'une amende de 8.000.000 DA, pour des chefs d'accusation liés à la corruption, au blanchiment d'argent et à l'obtention d'indus privilégiés.

D'anciens cadres et ministres, dont les anciens Premiers ministres Ahmed Ouyahia et Abdelmalek Sellal, sont également poursuivis dans la même affaire.

AFFAIRE MOURAD OULMI

Verdict le 10 octobre du procès en appel

Le juge auprès de la cour d'Alger a reporté, hier mercredi, la prononciation de son verdict dans l'affaire de l'homme d'affaires, Mourad Oulmi au 10 octobre prochain. Le procès s'est déroulé les 23 et 24 septembre dernier dans un climat de pression le fait que la défense a exigé la report du procès pour cause d'absence de document qui accuse Mourad Oulmi dans le dossier, mais le procès s'est poursuivi et le juge a entendu les accusés.

Pour rappel, Mourad Oulmi, patron du groupe automobile Sovac a été condamné par le tribunal de première instance, à 10 ans de prison ferme et 8 millions de dinars d'amende. D'autres anciens responsables à l'instar de l'ancien Premier ministre Ahmed Ouyahia, et des ministres de l'Industrie ainsi que le frère de Oulmi ont été condamnés aussi dans cette affaire.

APN

La séance plénière consacrée aux questions orales

L'Assemblée populaire nationale (APN) reprendra aujourd'hui jeudi ses travaux en séance plénière consacrée aux questions orales destinées à nombre de membres du gouvernement, a indiqué hier un communiqué de l'APN.

Les questions programmées lors de cette plénière sont réparties comme suit: trois au ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, trois questions au ministre de l'Énergie, deux au ministre de l'Industrie, trois au ministre du Commerce, trois au ministre des Travaux publics et trois questions au ministre des Ressources en eau.

R. N.

ACCIDENTS DE LA ROUTE

5 morts et 153 blessés en une journée

5 personnes ont trouvé la mort et 153 autres ont été blessées suite à plusieurs accidents de la circulation survenus à travers le territoire national durant les dernières 24 heures, a indiqué hier un communiqué de la Protection civile (PC). Le bilan le plus lourd a été enregistré dans la wilaya de Laghouat avec 2 personnes décédées et 2 autres blessées, "suite à une collision entre 3 véhicules légers sur la RN 01, dans la commune de Hassi-Ramel", a ajouté la même source, précisant que "les victimes ont été évacuées à la polyclinique locale".

Concernant les activités de lutte contre la propagation du coronavirus, les unités de la PC ont effectué durant la même période, 49 opérations de sensibilisation, à travers 7 wilayas (34 communes), portant sur la pandémie, rappelons aux citoyens la nécessité du respect du confinement ainsi que les règles de la distanciation physique.

Les unités de la PC ont effectué également "72 opérations de désinfection générale à travers 9 wilayas où 29 communes ont été ciblées", a relevé la même source, ajoutant que "ces opérations ont touché l'ensemble des infrastructures et édifices publics et privés, quartiers et ruelles, à l'occasion de laquelle la PC a mobilisé pour les deux opérations, 207 agents, 39 ambulances et 22 engins".

Par ailleurs, les secours de la PC ont procédé à l'extinction de 2 incendies urbains, à travers la wilaya de Médéa et Bordj-Bou-Argeridj.

Les éléments de la PC ont prodigué des soins de premières urgences pour 10 personnes incommodées par le monoxyde de carbone CO, émanant des appareils de chauffage à travers les wilayas de Bordj-Bou-Argeridj (5 personnes) et Tébessa (5 autres personnes).

R. N.

VIOL, KIDNAPPING ET ASSASSINAT D'ENFANTS

Khiati favorable à l'"application de la peine de mort"

La violence faite aux enfants et les actions adoptées pour la prévenir et la combattre, ont été traités, hier mercredi, dans l'émission l'Invité de la rédaction de la chaîne 3 de la Radio algérienne.

PAR RAHIMA RAHMOUNI

Mustapha Khiati, président de la Fondation nationale pour la promotion de la santé et le développement de la recherche, (Forem) est intervenu pour avouer que l'Algérie est aujourd'hui face à une "situation sociale très critique". Il précisera que "durant les 20 dernières années nous avons eu en moyenne un à deux kidnappings par an. Il y a un problème réel, puisque dans d'autres pays se sont des cas exceptionnels, qui se voient tout les cinq à 10 ans".

Pour lutter contre ce phénomène, le professeur Khiati estime que "si on arrive à mettre en place une politique de prévention, on pourrait réduire l'ampleur de ce phénomène. Ce n'est pas une affaire des seuls services de sécurité, la lutte contre ce fléau nécessite la mobilisation de tous". L'invité de la Chaîne 3 propose, entre autres, l'implication des associations de quartiers. "Les gens du quartier connaissent se connaissent entre eux et la plupart de ces attaques se font, justement, dans l'entourage immédiat de l'enfant, pas loin



de la maison", avance-t-il. Donc, le fait de renforcer la vigilance grâce à l'implication de ces associations "pourrait réduire le phénomène qui prend de l'ampleur dans notre société". Selon lui, cela va "beaucoup aider les autorités judiciaires à mieux étudier les cas".

M. Khiati propose de mettre systématiquement des bracelets électroniques aux agresseurs et le durcissement des mesures du code pénal envers les kidnappeurs, violeurs et assassins d'enfant. Il s'est même déclaré favorable à l'application de la peine de mort. "En cas d'enlèvement d'enfant, suivi d'agression sexuelle et d'assassinat, la peine de mort doit être appliquée", estime-t-il.

Au dernier lieu, l'invité s'est montré très critique envers les chiffres du ministère de la Solidarité nationale, concernant les enfants qui travaillent, et affirme qu'ils "ne reflètent pas la réalité", car ils n'englobent pas la catégorie des enfants activant dans un cadre informel comme les rues et les marchés anarchiques.

"Les chiffres officiels se limitent au seul champ des sociétés et entreprises soumises au contrôle prévu par la loi", dit-il, alors que "le cadre informel, notamment les marchés, constituent l'espace qui attirent plus cette catégorie, et ce, pour plusieurs raisons, dont la pauvreté et la déperdition scolaire", conclut-il.

R. R.

OPÉRATEURS TÉLÉPHONIQUES

Des amendes infligées à Djezzy, Mobilis et Ooredoo

PAR RACIM NIDAL

L'ARPCE (ex-ARPT) a annoncé hier mercredi 30 septembre avoir infligé des amendes aux opérateurs de téléphonie mobile activant en Algérie, pour les "manquements enregistrés en matière de couverture et de qualité de services".

La plus lourde sanction financière, d'un montant de 82.580.952,38 DA a été infligée à Orascom Télécom Algérie (OTA) qui exploite la marque commerciale Djezzy. Pour Mobilis, la pénalité est de 63.918.956,02 DA. L'opérateur Ooredoo s'en sort avec une amende de 26.019.444,45 DA qui est moins impor-

tante que celles de ses deux concurrents. Au total, les trois opérateurs activant en Algérie doivent s'acquitter d'un montant global de 172.519.352,85 DA, selon le communiqué de l'Autorité de régulation de la poste et des communications électroniques (ARPCE).

Ces sanctions ont été prononcées suite à une "opération d'audit afin d'évaluer le niveau de prise en charge des manquements enregistrés en matière de couverture et de qualité de services", précise l'Arpce.

Cette opération a été menée du 16 au 25 août 2020, dans cinq wilayas : Adrar, Blida, Constantine, Djelfa et Tlemcen.

Le 3 mai, l'ARPCE avait mis en demeure

les trois opérateurs "afin de se conformer aux exigences de couverture et de qualité de service de leurs réseaux 4G, et ce suite à une opération de contrôle et d'évaluation effectuée du 16 février au 12 mars 2020, qui a porté dans une première phase sur cinq wilayas (Adrar, Blida, Constantine, Djelfa et Tlemcen)", avait indiqué l'ARPCE dans un communiqué.

"Les résultats de ce contrôle ont fait ressortir que les trois opérateurs n'ont pas satisfait certaines exigences de couverture et de qualité de service des réseaux 4G dans ces wilayas", avait précisé l'autorité de régulation.

R. N.

CAS DE PALUDISME IMPORTÉS DANS LE SUD DU PAYS

Le dispositif de surveillance renforcé

L'Algérie, certifiée exempte du paludisme par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), reste confronté au problème du "paludisme d'importation", induisant un renforcement du dispositif de surveillance et de prise en charge, indique un communiqué du ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière. "Comme chaque année au mois de septembre après les premières pluies, il y a une recrudescence des cas de paludisme importés venant essentiellement des pays frontaliers sahéliens ou d'Algériens ayant

séjourné au niveau de ces pays", relève le ministère.

Les données actuelles de la surveillance épidémiologique montrent, selon la même source, que des cas de paludisme d'importation ont été enregistrés au niveau de cinq wilayas du Sud, à savoir Tamanrasset avec 918, Adrar 96 cas, Illizi 89 cas, Ouargla 5 cas et Ghardaïa 2 cas.

"Toutes les mesures ont été prises conformément au plan national de prévention de la réintroduction de la maladie qui prend en compte les facteurs clima-

tiques, géographiques et les voyages dans les pays d'endémie palustre", assure le ministère, ajoutant que "tous les cas ont été pris en charge au niveau des structures hospitalières conformément aux directives thérapeutiques nationales".

"Les antipaludéens étaient disponibles au niveau des structures de prise en charge et un stock de sécurité a été renforcé au niveau de ces wilayas en prévision de la survenue d'autres cas", souligne le communiqué.

De même, "le dispositif de surveillance a

été renforcé, notamment, par le dépistage actif, la détection et la prise en charge précoce des cas. A cela s'ajoute la mise en application des mesures appropriées de lutte anti vectorielle".

Le ministère de la Santé assure, en coordination avec les directeurs de la santé et de la population des wilayas concernées, "le suivi et les mesures mises en place pour faire face à cette situation", conclut le communiqué.

R. N.

CLIMAT D'AFFAIRES EN ALGÉRIE

Ferhat Aït Ali annonce un code de l'investissement "plus incitatif"

Parmi les recommandations de la Conférence nationale sur la nouvelle stratégie économique du gouvernement, celle ayant trait à la création d'un climat d'affaires propice à l'investissement national et étranger.

PAR CHAHINE ASTOUATI

A ce propos, le ministre de l'Industrie Ferhat Aït Ali Braham a confirmé hier mercredi la volonté du gouvernement d'agir dans ce sens, à travers notamment une refonte du code de l'investissement, afin de le rendre "plus fluide, simple et incitatif".

"Ce nouveau code, qui sera promulgué très prochainement, assurera plus de garanties et de protection à l'investisseur national et étranger à travers un cadre juridique transparent, clair et stable. Il permettra, en outre, de limiter le rôle de



l'administration, dans l'acte d'investir et d'encourager et d'accompagner les porteurs de projets", a-t-il souligné, lors d'une rencontre d'affaires algéro-britannique sur l'investissement et le commerce, tenue par visioconférence.

Le ministre a également mis en exergue d'autres mesures prises pour contribuer à la mise en place d'un système d'investissement "clair" permettant aux investisseurs désireux de produire en Algérie de travailler "sans entraves",

notamment à travers la suppression de la règle 51-49 % pour de nombreux secteurs.

"Grâce à cet amendement, l'opérateur étranger pourra investir en Algérie sans distinction aucune avec l'investisseur national. Il sera, également, en mesure d'apporter ses propres fonds et de s'impliquer financièrement en Algérie", affirme le ministre.

Ont participé également à cette rencontre d'affaires, l'envoyé du Premier ministre britannique pour les Affaires économiques et commerciales avec l'Algérie, Lord Richard Risby, et le ministre d'État de l'investissement, auprès du département britannique du Commerce international, Lord Gerald Edgar Grimstone.

Du côté algérien, la rencontre a été marquée par la participation des représentants de plusieurs départements ministériels (le Commerce, l'Agriculture, l'Industrie pharmaceutique, les Micros-entreprises) ainsi que l'Agence nationale de développement de l'investissement (Andi), des experts et des responsables d'organisations patronales.

C. A.

DIESEL ET ESSENCE NORMAL EN TÊTE

La consommation de carburant en hausse

PAR FAYÇAL ABDELGHANI

Les Algériens consomment beaucoup de carburant. Selon les derniers chiffres du ministère de l'Énergie, près de 15 millions de tonnes ont été consommées dont 10 millions de tonnes dans le diesel.

Malgré certaines restrictions à la circulation automobile en raison de la crise sanitaire, les Algériens ne lésinent pas à faire le plein. La consommation de l'essence normale et le super sans plomb reste également en hausse avec 3,9 millions de tonnes à la fin 2019 et au début de l'année 2020 selon les indices du ministère de l'Énergie. Par contre, il y a très peu d'engouement pour le GPL avec 750.000 tonnes pour toute l'année alors qu'il était attendu au moins de dépasser le cap des 2 millions. Des dispositions ont été en effet prises pour généraliser le GPL qui reste le

carburant le moins polluant avec des prix stables ne dépassant pas les 9 DA le litre avec la mise en place de kits à des tarifs incitatifs. Les automobilistes préfèrent le Diesel qui permet des longs trajets en dépit de ses conséquences de pollution sur l'environnement. De même que l'essence sans plomb reste également le moins sollicité par les automobilistes avec 578.000 tonnes qui ont été totalement importés. De ce fait, les autorités de l'Énergie ont décidé d'un plan de produire de ce carburant à partir de 2021 en consacrant uniquement l'essence normale et le super sans plomb. Une polémique a éclaté ces derniers jours faisant état de la suppression de l'essence avec plomb des stations d'essence. Une rumeur qui a été vite démentie par le ministère de l'Énergie qui a précisé que cette interdiction sera en vigueur seulement l'année prochaine. Il est indiqué que

dans ce registre que le diesel sera progressivement supprimé de toutes les stations d'essence avec son interdiction totale en 2022 avec la cessation de son importation définitive. Rappelons que ce carburant polluant a été supprimé de l'usage suite à une convention internationale entre les États membres qui ont signé le traité de Kyoto, il ne reste en vigueur que dans certains pays industrialisés. Par ailleurs, le ministère prévoit de généraliser les cartes de consommation de carburant afin de réduire le flux sur certaines stations et de permettre aux usagers de consommer selon les besoins de son déplacement. Cette disposition n'est pas vue comme une restriction mais une façon de changer les comportements et le mode de consommation chez les automobilistes.

F. A.

COURS DU PÉTROLE

Le Brent continue sa tendance baissière

Les prix du pétrole poursuivaient leur baisse mercredi, après un plongeon la veille, manifestant l'inquiétude des investisseurs sur l'excédent d'or noir, avant la publication par l'EIA des stocks de brut américains plus tard dans la journée.

Dans la matinée, le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en novembre, dont c'est le dernier jour de cotation, valait 40,37 dollars à Londres, en baisse de 1,61 % par rapport à la clôture de mardi.

A New York, le baril américain de WTI pour le même mois perdait 1,22 % à 38,81 dollars. La veille, les deux indices de référence ont cédé plus de 3 %, le WTI perdant même plus de 5 % en séance.

"Les investisseurs ont pris peur face à la détérioration de la consommation mondiale, sous l'effet de la reprise du Covid-19

en Europe", a estimé Jeffrey Halley, un analyste de Oanda.

"Le nombre croissant de cas de Covid-19 continue de tirer la sonnette d'alarme sur la demande", a abondé Avtar Sandu, de Phillip Futures. Ces menaces sur la consommation de brut, tandis que l'offre est amenée à croître avec le retour sur le marché de la Libye, rappellent aux investisseurs les mauvais souvenirs du mois d'avril lorsque les niveaux de stockage d'or noir avaient flirté avec leurs limites, entraînant une chute des cours. La publication plus tard dans la journée du rapport hebdomadaire de l'Agence américaine d'information sur l'Énergie (EIA) sur les stocks de brut dans le pays sera par conséquent regardée de près par les investisseurs. Selon la médiane d'analystes inter-

rogés par l'agence Bloomberg, les réserves américaines de brut pour la semaine achevée le 25 septembre sont attendues en hausse de 1 million de barils mais celles d'essence en baisse de 1,4 million de barils. Les acteurs du marché continuent également de suivre le conflit entre l'Azerbaïdjan et les séparatistes arméniens au Nagorny Karabakh, région stratégique pour le transport de pétrole.

Le Premier ministre arménien Nikol Pachinian a jugé prématurée mercredi l'idée de pourparlers avec l'Azerbaïdjan, sous l'égide de la puissance régionale russe, au quatrième jour d'affrontements sanglants au Nagorny Karabakh. La veille, le Conseil de sécurité de l'Onu avait réclamé un "arrêt immédiat des combats"

INDEMNITÉS COVID-19

Les propriétaires d'hôtel "non concernés"

Le ministre du Tourisme, de l'Artisanat et du Travail familial, Mohamed Hamidou, a indiqué à Jijel, que "les propriétaires d'hôtel ne sont pas concernés par les opérations d'indemnisation des pertes dues aux répercussions de la Covid-19, mais néanmoins ils feront l'objet de mesures spéciales portant sur le rééchelonnement de leurs dettes et l'octroi de prêts à taux bonifiés".

"Les propriétaires d'hôtel ne font pas partie de la catégorie concernée par les opérations d'indemnisation des pertes d'exploitation dues à la pandémie de la Covid-19", a déclaré le ministre du Tourisme lors d'une conférence de presse tenue en marge de sa visite de travail et d'inspection dans la wilaya de Jijel.

Il a, à ce propos ajouté que "les propriétaires d'hôtel feront l'objet de mesures spéciales avec notamment la possibilité d'obtenir un rééchelonnement de leurs dettes et de bénéficier de prêts bonifiés à la gestion".

Il est à signaler qu'au cours de sa visite dans la wilaya de Jijel, le ministre du Tourisme, de l'Artisanat et du Travail familial, a souligné "l'importance d'investir davantage dans le tourisme au regard du rôle important qui est dévolu à ce secteur pour permettre à l'Algérie d'en finir avec la dépendance aux hydrocarbures".

Pour rappel, le ministre avait annoncé avoir fixé la date du 15 octobre prochain "comme dernier délai pour trancher sur les dossiers d'investissement touristique en suspens aussi bien à l'échelle centrale que locale".

R. N.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
 MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE COLLECTIVITE LOCAL ET DE
 L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
 DIRECTION DE LA PROTECTION CIVILE DE WILAYA D'ADRAR
 AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES
 MINIMALES N° 03 /D.P.C/SAL/2020
 NIF/N° 40 800 200 200 1034

Dans le cadre operation « Réalisation d'un Poste Avancé au Profit de la protection civile à PK 200 Reggane (P.C.C.E 2014) » La Direction de la Protection Civile de la Wilaya d'Adrar, lance un avis d'appel d'offre ouvert avec exigence de capacités minimales N° 03 /DPC/2020.

Opération : Réalisation d'un Poste Avancé au Profit de la protection civile à Pk 200 Reggane.

Projet : Lot N°03 : Réalisation D'un Bloc Polyvalent

Les entreprises qualifiées domaine travaux de bâtiment activité principale catégorie Trois (III) et plus, dispose architecte ou Ingénieur génie-civil ou master architecte ou génie-civil et Avoir réalisé durant les dix (10) dernières années, des travaux de même nature dans le cahier des charges : d'un montant de ≥ 10.000.000,00 DA en bâtiment justifié par une attestation de bonne - exécution délivrée par des maitres d'ouvrage publics. Peuvent retirer le cahier des charges auprès La direction de la protection civile la wilaya d'Adrar (bureau de patrimoine), Route aéroport chiekh belkhir Adrar 01000. TEL : 049 36 40 77 / FAX : : 049 36 40 70

CONTENU DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

1 - Le dossier de candidature

- 1- Une déclaration de candidature (dûment renseignée portant cachet et signature de soumissionnaire)
- 2 - Déclaration de probité (dûment renseignée portant cachet et signature de soumissionnaire)
- 3 - Copie des statuts pour les sociétés (SNC-SARL-EURL-SPA)
- 4- Copie des pouvoirs du signataire de la soumission (pour les sociétés)
- 5- Copie du certificat de qualification et classification en cours de validité
- 6-- moyens financiers justifiés par les bilans ou Attestation d'activité pour les trois (03) dernières années 2017-2018-2019.
- 7- La liste des moyens humains,
- 8- La liste des moyens matériels
- 09-La liste Les références professionnelles appuyée par les attestations de bonne exécution signée par les maitres d'ouvrages (dans les dix dernières années).

2 - L'offre technique

- 1- Déclaration à souscrire (dûment renseignée portant cachet et signature de soumissionnaire)
- 2- Le Cahier des charges contient dans sa dernière page, une expression « lu et accepté ».
- 3- moyens humains, copie diplôme + attestation d'affiliation CNAS.
- 4- moyens matériels justifiés par des copies des cartes grises + assurances pour les matériels roulants valide le jour d'ouverture des plis, factures d'achat + PV d'huissier de justice année en cours pour les matériels non roulant.
- 5- Planning et délai d'exécution des travaux signé par le soumissionnaire.
- 6- Mémoire technique (Annexe), Chaque document permet d'évaluer la présentation technique.

3 - L'offre financière

- 1- Lettre de soumission dûment renseignée, remplis, signée, cachetée et datée
- 2- Bordereau de prix unitaire dûment renseigné et signé par le soumissionnaire (BPU).
- 3- Le devis quantitatif et estimatif dûment renseigné et signé par le soumissionnaire (DQE)

NB : Les offres qui ne contiennent pas :

- la déclaration à souscrire (remplis et portant cachet et signature de soumissionnaire) seront rejetés
- la lettre de soumission (remplis et portant cachet et signature de soumissionnaire) sera rejetée
- mémoire technique (remplis et portant cachet et signature de soumissionnaire) seront rejetés
- les prix qui ne sont pas arrêtés en lettre dans le bordereau des prix unitaires seront rejetés.

Les offres doivent comporter un dossier de candidature, un offre technique et un offre financière et qui sont aussi insérés dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de l'avis d'appel d'offres ainsi que la mention « dossier de candidature », « offre technique » et « offre financière », selon le cas. Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, comportant la mention suivante :

« A N'OUVRIR QUE PAR LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLS ET D'EVALUATION DES OFFRES »

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE DES CAPACITES

MINIMALES N° 03 /D.P.C/SAL/2020

Opération : Réalisation d'un Poste Avancé au Profit de la protection civile à PK 200 Reggane.

Projet : Lot N°03 : Réalisation d'un bloc polyvalent

-Durée Préparation des offres est de Quinze (15) Jours, à Midi «12h :00», Le cachet de la poste ne faisant pas foi.

Les soumissionnaires, intéressés, peuvent assister à la séance d'ouverture des plis techniques et financiers à la date limite de dépôt des offres à Quatorze Heures (14h:00) au niveau de la Direction de la Protection Civile de la Wilaya d'Adrar(Service de l'Administration et de la Logistique), Route de l'aéroport Cheikh Sidi Mohamed Belkhir Adrar/ 01000).

Si le jour d'ouverture des plis coïncide avec des jours fériés ou les jours de repos légal (Vendredi et samedi), la date de clôture, de dépôt des offres et l'ouverture des plis, est reporté à un jour ouvrable, donc l'ouverture des plis techniques et financiers est reportée au jour ouvrable qui suit.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une période (de la durée de préparation des offres+ 90 Jours) à compter de la date de dépôt des offres.



L'INFO, RIEN QUE L'INFO

MIDI

CULTURE

"DIWANIYA ART GALLERY"

**Nouvelle galerie
d'art à Alger**



COLLECTION TIN HINAN

**De retour au Bardo avant
la fin de l'année**

LE 29 SEPTEMBRE 1994

Cheb Hasni était lâchement assassiné

26 ans déjà que le rossignol du raï et porte-parole de la jeunesse a été ravi à l'affection des siens et à ses milliers de fans. Le 29 septembre 1994, durant la décennie noire, le roi du style sentimental, le regretté Cheb Hasni, nous quittait à jamais, assassiné à Gambetta, dans la wilaya d'Oran.



LE 29 SEPTEMBRE 1994

Cheb Hasni était lâchement assassiné

26 ans déjà que le rossignol du raï et porte-parole de la jeunesse a été ravi à l'affection des siens et à ses milliers de fans. Le 29 septembre 1994, durant la décennie noire, le roi du style sentimental, le regretté Cheb Hasni, nous quittait à jamais, assassiné à Gambetta, dans la wilaya d'Oran.



PAR ROSA CHAOUÏ

Le populaire chanteur algérien de raï, Cheb Hasni, a été assassiné à Oran, le 29 septembre 1994. Hasni sort d'un café où il avait l'habitude de se rendre dans le quartier de Gambetta, à Oran. Un jeune homme s'approche de lui et le prend par les épaules, sans doute un fan, volontiers tactile comme le sont souvent les jeunes hommes en Algérie, mais le jeune homme sort une arme et tire deux fois à bout portant : une fois dans la tête, une fois dans le cou, immédiatement après l'agression, il a été transporté à l'hôpital où le décès a été constaté. Il était âgé de vingt-six ans.

Le rossignol avait une voix d'or. Il avait révolutionné le raï. Avant de quitter ce monde, lâchement assassiné, Cheb Hasni avait séduit les millions de jeunes Algériens avec sa belle voix et ses chansons romantiques. Il a sillonné plusieurs villes d'Algérie

avant de se produire en France, puis aux Etats-Unis. Il chantait l'amour et l'espoir de toute une jeunesse devenant une légende. Né le 1er février 1968, l'auteur de « Mazal kayen l'espoir » eut à son actif une centaine de titres à succès, dont *Kindir ana nansak* (comment t'oublier), *Matabklich hada mektoubi* (ne pleure pas, c'est mon destin) et *Tal ghyabek* (ton absence a trop duré). Alors qu'il était prédestiné à un avenir radieux, la décennie noire et la folie meurtrière et terroriste en Algérie, dépassant tout entendement avaient décidé de l'éliminer et d'éteindre l'une les bougies de l'espoir de la jeunesse algérienne.

Les hommages et les témoignages sur le talent de Hasni n'ont jamais cessé d'affluer sur les réseaux sociaux où les dizaines de comptes lui sont dédiés par ses admirateurs, dont nombre de jeunes qui ne l'ont même pas connu de son vivant. Sa mémoire reste très vivace chez

toute la jeunesse algérienne ; il laisse derrière lui l'image d'un homme martyr, il restera toujours l'idole de toute une génération. Hasni Chakroun, de son vrai nom, fera toujours partie du panthéon des grands artistes. Il restera sans nul doute le plus prolifique les chanteurs raï. Hasni est parti en laissant un grand vide dans le monde du raï moderne sentimental. Le monde de la musique le pleure toujours. Le tract signé par le GIA stipulait que le chanteur était aux yeux du groupe islamiste armé "un ennemi de Dieu qui propageait le mal dans le pays", mais aux yeux des Algériens, Hasni était l'idole du raï et l'espoir de toute une jeunesse.

Des artistes et des associations commémorent l'anniversaire de sa mort

Le milieu artistique et des associations de la société civile d'Oran ont commémoré, mardi, le 26^e anniversaire de l'assassinat

du Prince de la chanson sentimentale, Cheb Hasni, a-t-on appris des organisateurs. Un groupe d'artistes et des représentants d'associations de la société civile activant dans la capitale de l'Ouest algérien, en plus d'invités qui ont effectué le déplacement des wilayas limitrophes et d'autres plus lointaines, se sont regroupés devant le siège de l'association Arts et culture et protection du patrimoine musical oranais, organisatrice de l'événement au niveau de la place du 1^{er}-Novembre d'Oran, avant de se diriger vers le cimetière d'Aïn el Beida pour déposer une gerbe de fleurs sur la tombe du défunt et lire la "Fatihah" à sa mémoire.

Les organisateurs de cet événement ont saisi l'occasion pour mettre en exergue les qualités du défunt artiste, "un des porteurs de l'étendard de l'art oranais authentique", a-t-on souligné.

R. C.

5 informations à retenir sur Cheb Hasni

Il y a 26 ans, le 29 septembre 1994, l'icône du "Raï Love", Cheb Hasni, de son nom Chakroun, est assassiné dans son quartier Gambetta, à Oran, à l'âge de 26 ans. Malgré une courte carrière, il a laissé derrière lui un riche patrimoine musical.

La rédaction de *24H Algérie* vous a sélectionné 5 informations à retenir sur celui qu'on surnommait le Rossignol du raï.

1 – Son premier single *El Baraka* s'est vendu à plus d'un million d'exemplaires

En 1987, son producteur lui propose un duo avec la star du raï, Chaba Zahouania. Le morceau,

intitulée *El Baraka* (La Baraque), s'est vendu à plus d'un million de cassettes.

2 – Son concert au stade du 5-Juillet a drainé plus de 150.000 téléspectateurs

Son concert en 1993, à l'occasion de la fête de l'Indépendance, a drainé plus de 150.000 téléspectateurs. Comme le racontait Cheba Zahouania, de son vrai nom Halima Mazzi, qui a également participé à cette performance, ses fans ont bravé le couvre-feu, attendu l'arrivée du Rossignol toute la nuit, jusqu'à 6h du matin. "Lorsque les autres artistes pas-

saient, sans les nommer pour ne pas les vexer, le public dormait sur le gazon et ne voulait écouter que Hasni. La chanson avec laquelle il a commencé sa performance est - *Mazel kayan l'espoir* -"

3 – C'est le chanteur algérien le plus prolifique
Cheb Hasni laisse derrière lui plus de 400 titres, enregistrés en 8 ans de carrière, dans plus de 150 albums.

4 – En pleine décennie noire, il a choisi de rester en Algérie
Détenteur d'une carte de résident

en France, où il rendait visite à sa femme et son enfant, Hasni refusait, malgré les injonctions de son entourage, de quitter définitivement son quartier et Oran.

5 – Il aurait pu ne jamais être "Le Rossignol du raï"
Cheb Hasni était joueur de football. A 9 ans, il commence avec l'ASM d'Oran. A 15 ans, il se blesse et son séjour à l'hôpital lui fait prendre du poids, ce qui le pousse à abandonner son parcours sportif. Et si Hasni Chakroun avait fini footballeur, les Algériens auraient-ils découvert et adoré le Rossignol ?

VILLA DAR ABDELTIFF

Rafik Zaïdi expose en photos les aspirations des femmes sahraouies

Une exposition de photographies et de portraits vidéos dédiée aux femmes sahraouies et à leurs aspirations de liberté et d'indépendance ainsi qu'à leurs visions de l'avenir, a été inaugurée dimanche à Alger par le photographe Rafik Zaïdi.

Organisée à la villa Dar Abdelatif dans le cadre de la manifestation "La rentrée culturelle" qui se tient à Alger et dans toutes les villes du pays depuis samedi, cette exposition a été élaborée lors d'un séjour du photographe à Tifariti dans les territoires sahraouis libérés.

Rafik Zaïdi a réalisé les portraits d'une dizaine de femmes, tous âges confondus, qu'il a interrogé sur leurs aspirations et leurs visions de l'avenir, les réponses de chacune des femmes sont transcrites au pied de du cliché développé en grand format.

Tourba Bibou Kzili "espère retourner dans son pays indépendant et libre" alors que Ghelana Ment Aba Ould Hcene veut "pouvoir voyager seule, libre et indépendante et pouvoir traverser sa patrie et voir son drapeau flotter". Plusieurs jeunes femmes interrogée et photographiée par Rafik Zaïdi souhaitent également "faire des études pour pouvoir exercer divers métiers et s'assurer un avenir".

D'autres femmes racontent leurs souffrances quotidiennes à demi-mots au photographe en évoquant une famille dont le père a perdu la vue et la mère l'usage d'un bras et qui n'aspirent qu'à avoir un "toi sûr" alors que Khouala Manty confie son vœu d'être "préservée du feu, des souffrances et de toutes les mauvaises choses (...) et avoir assez d'argent pour vivre à l'abri entourée de ces enfants".

En plus d'exposer ses portraits, Rafik Zaïdi diffuse également en continue un vidéo de ses entretiens.

La villa Dar Abdelatif a également abrité le vernissage d'une exposition du plasticien Mohamed Mebarki, intitulée "Amour divin" techniquement portée sur le collage et utilisant le carton comme élément esthétique.

Cette collection d'œuvres contemporaine est empreinte d'une grande spiritualité reproduisant l'ambiance et les codes couleur des lieux de culte à l'image de la "mosaïque spirituelle", une véritable mosaïque de 29 petits formats sur fond vert en tissu portant chacun un jet de couleur, un fragment de lettre, ou une semblant de présence. Les deux expositions sont ouvertes au public jusqu'au 7 octobre prochain.

Inaugurée samedi, la manifestation "La rentrée culturelle" propose également une exposition collective à la galerie Baya du palais de la culture Moufidi-Zakaria et prévoit encore un rencontre nationale du réseau des conteurs et une rencontre avec de jeunes écrivains, outre la première rencontre du réseau des clubs et cafés littéraires.

COLLECTION TIN HINAN

De retour au Bardo avant la fin de l'année

Le collection muséale de Tin Hinan, composée du squelette, des bijoux et du mobilier funéraire de la reine touareg, sera de retour au musée public national du Bardo avant la fin de l'année en cours, a annoncé à l'APS Tidjedam Khalifa, responsable de la communication et de l'animation de cet établissement.



Le Bardo qui a rouvert ses portes aux visiteurs récemment, après près de six mois de fermeture dans le cadre des mesures de lutte contre la propagation du coronavirus, prévoit le retour de cette collection qui a été retirée du musée en 2006 avant le début des travaux de réhabilitation. Selon Tidjedam Khalifa, la collection Tin Hinan n'a pas été exposée depuis la fin des travaux en 2013 pour "absence de moyens techniques nécessaires à une exposition idéale et aux normes mondiale en adéquation avec l'importance de cette collection". Découvert en 1925 lors d'une fouille archéologique franco-américaine dans la localité de Abalessa (80 km du chef-lieu de la wilaya de Tamanrasset) le squelette de Tin Hinan, daté du IV^e siècle, a été transféré aux Etats-Unis avec les bijoux et le mobilier funéraire pour revenir au musée du Bardo à Alger cinq ans plus tard.

Selon les récits, chants et légendes de la région, Tin Hinan, dont le nom voudrait dire celle des tentes ou "celle qui vient de

loin", serait venue depuis la région du Tafilalt (sud-est du Maroc actuel) et a été élue Tamenokalt de l'Ahaggar (l'équivalent de chef de plusieurs tribus).

Depuis sa réouverture, le musée du Bardo a adopté des mesures préventives comme la limitation du nombre de visiteurs et la suspension des visites de groupes d'étudiants et d'écoliers en plus de l'obligation du port du masque, de désinfection des mains et des chaussures, et de prise de température. L'établissement a également élaboré un parcours marqué au sol pour respecter la distanciation nécessaire entre visiteurs.

Le nombre de visiteurs reste cependant "modeste comparativement à l'affluence d'avant la fermeture" en mars dernier, indique Tidjedam Khalifa précisant que "la grande majorité des

visiteurs sont des habitants de la capitale".

Le musée du Bardo est ouvert tous les jours, à part les vendredis et samedis, de 9h à 16h. Les droits d'accès sont fixés à 200 dinars pour les 16-65 ans et gratuits pour les autres tranches d'âge.

La période de fermeture a été cependant mise à profit par la direction du musée afin de restaurer des parties endommagées de la bâtisse et d'organiser des visites virtuelles de ses expositions permanentes et temporaires et des ateliers pédagogiques pour enfants sur les réseaux sociaux.

Bâti à la fin du XVII^e siècle pendant la régence d'Alger, et devient musée de préhistoire et d'ethnographie en 1930 sous la colonisation française.

En plus de la collection Tin Hinan, le musée du Bardo est

également connu pour son exposition dédiée à la préhistoire et aux résultats des différentes fouilles archéologiques opérées en Algérie, il propose aux visiteurs des objets recueillis du bassin archéologique d'Aïin Lahneche non loin de Sétif et qui témoignent d'une présence humaine remontant à plus de 2.4 million d'années.

Ce site d'Aïn-Lahneche est considéré comme le deuxième plus ancien site d'occupation humaine au monde après celui de Gona en Éthiopie daté de 2.6 million d'années.

Le musée expose également la mandibule de l'Anthropus mauritanicus découvert dans le bassin archéologique de Tighennif à Mascara et qui est considéré jusqu'à aujourd'hui comme le premier humain en Afrique du Nord.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE D'EL-HAMMA

Hommage au dramaturge Mohia

Un hommage au dramaturge Mohia est organisé par le Théâtre régional Kateb-Yacine de Tizi-Ouzou, au niveau de la Bibliothèque nationale d'El-Hamma à Alger, dans le cadre des activités marquant la rentrée culturelle 2020/2021, a indiqué la direction de cet établissement culturel dans un communiqué. Cet hommage comporte deux activités principales dont une exposition sur la vie et l'œuvre de ce dramaturge, poète et adapta-

teur de théâtre d'expression amazighe qui se tient du 26 de ce mois au 7 octobre prochain et une conférence sur le parcours théâtral de Mohia le 7 du mois prochain, et qui sera animée par Mouzarine Lamia (université de Tizi-Ouzou) et Nouredine Aït Slimane (poète et dramaturge), a-t-on précisé de même source.

Abdellah Mohand-Ouyahia connu sous le nom de Mohia, est né le 1^{er} novembre 1954 à Azazga (Tizi-Ouzou). Après des études

universitaires à Alger, il s'installa à Paris durant les années 1970 où il rejoint le groupe d'études berbères et se consacra à la production théâtrale en tamazight et aussi à l'adaptation d'illustres auteurs. Parmi ses œuvres, *Si Pertuff*, adaptation de la pièce *Tartuffe* de Molière, *Muhend Ucaban* adaptation de *Le ressuscité* de Lu Sin ou alors *Am win Yetrajoum Rebbi* adaptée de l'œuvre de Samuel Beckett *En attendant Godot* ou encore *La jarre* de

Luigi Pirandello. Il a été, également, l'auteur de poèmes interprétés par plusieurs chanteurs. Dans le cadre du même programme de cette rentrée culturelle 2020/2021 célébrée à Alger sous le slogan "Notre culture est dans notre diversité et notre union", le théâtre régional de Tizi-Ouzou participe, au palais de la culture Moufidi Zakaria, à une exposition autour de la pièce *Juba II* (scénographie, photos, projection vidéo).

"DIWANIYA ART GALLERY"

Nouvelle galerie d'art à Alger

Une nouvelle galerie d'art, dédiée à l'art contemporain de l'Afrique du Nord et du monde arabe, baptisée "Diwaniya Art Gallery" a ouvert ses portes récemment aux visiteurs à la faveur de l'exposition collective "Massarat" (parcours).

Cette nouvelle galerie située dans le quartier de Chéraga (banlieue ouest d'Alger) a été fondée par le célèbre plasticien algérien Hamza Bounoua qui ambitionne, par ce nouvel espace, d'apporter un plus au développement des arts et du marché de l'art algérien, enrichir le débat artistique par des opportunités d'échange d'expériences et promouvoir le mouvement artistique algérien. Ce nouveau venu dans le paysage culturel entame son parcours par l'exposition collective "Massarat" qui regroupe les œuvres des artistes algériennes Thilleli Rahmoun et Rachida Azdaou et celles de Lulwah Al Homoud (Arabie saoudite), Mohamed Ibrahim El Masry (Égypte), Ghada Zoughby (Liban), Rashid Diab (Soudan), Mohamed Al Ameri (Jordanie), Mohamed Abou El Naga (Égypte), Shadi Talaei (Iran).



"Massarat" propose une collection de Rachida Azdaou, intitulée "Depressed" photographie et vidéo prises lors d'une performance de l'artiste Toufik Kara ainsi que des toiles de Thilleli Rahmoun intitulée "Syndrome de Stockholm" des collages avec des techniques mixtes sur le thème de la liberté.

Le plasticien soudanais Rashid Diab propose pour sa part des travaux sur la femme soudanaise et son costume traditionnel décliné en plusieurs toiles alors que l'Iranienne Shadi Talaei offre aux visiteurs une perception

contemporaine de la calligraphie dans une collection intitulée "Immigration Of Couleurs" où la calligraphie se transforme en élément iconographique et adopte une palette de couleur plus riche.

La dernière oeuvre de la plasticienne algérienne Baya Mahieddine trône également sur les cimaises de la galerie comme un hommage à cette grande figure de l'art algérien.

Par mesure de prévention contre la propagation du coronavirus Diwaniya Art Gallery a opté pour des journées portes ouvertes qui durent jusqu'au 28

septembre en guise de vernissage et d'inauguration afin de limiter le nombre de visiteurs.

Hamza Bounoua, fondateur de cette galerie a expliqué que l'ouverture, initialement prévue pour le mois de mars dernier, a été "reportée vu la situation sanitaire et s'est tenue en l'absence des artistes participants".

Il indique également que la "Diwaniya Art Gallery" prévoit une exposition chaque trimestre et des rencontres sur les arts et le marché de l'art.

L'exposition "Massarat" est ouverte au public jusqu'au 13 janvier 2021.

EL-OUED

Campagne de collecte des manuscrits scientifiques

Une campagne de collecte et d'archivage des manuscrits scientifiques de la région d'El-Oued vient d'être lancée dans la wilaya, à l'initiative de la bibliothèque principale publique Mohamed Tahar El-Adouani, a-t-on appris des responsables de cette structure culturelle.

Cette action, première du genre dans la wilaya, s'inscrit dans le cadre du programme culturel de la bibliothèque concernant "la réhabilitation des anciens manuscrits et documents à haute valeur scientifique, mettant en exergue les spécificités historiques de la région d'El-Oued", a expliqué le

directeur de la bibliothèque, Tidjani Tama. Dans "le but d'assurer une adhésion à ce projet d'envergure, la bibliothèque a prévu l'exploitation de moyens de communication modernes pour convaincre les propriétaires de manuscrits et anciens documents d'adhérer à cette campagne", a-t-il expliqué. Selon le même responsable, les structures culturelles et scientifiques, dont l'université, les associations à caractère culturel à travers la wilaya sont également appelées à s'impliquer dans cette action visant la préservation de la mémoire collective de la région, et ainsi de la mémoire

nationale. La première phase de cette ambitieuse campagne, pour laquelle ont été mobilisés des cadres de la bibliothèque principale et de six annexes communales, consiste en l'organisation d'une présentation virtuelle sur les manuscrits et documents, ciblant les étudiants et les chercheurs concernés par le patrimoine culturel et historique de la région d'El-Oued.

La seconde phase conviera les chercheurs et les historiens à réviser ces écrits traitant de l'Histoire de la région, en vue d'enrichir le patrimoine de la bibliothèque algérienne, a-t-il conclu.

EXPOSITION D'ARTS PLASTIQUES À KHENCHELA

Des œuvres de peintres de 23 pays

Une exposition internationale d'arts plastiques rassemblant les œuvres de peintres nationaux et de 23 autres pays s'est ouverte lundi à la maison de la culture Ali-Souaï de Khenchela.

La galerie Lazhar Hakar expose ainsi 122 œuvres de plasticiens d'Algérie, du Maroc, de Tunisie, de Libye, d'Allemagne, de France, de Belgique, de Palestine, de Jordanie, du Liban, d'Égypte, d'Arabie saoudite, du sultanat d'Oman, du Qatar, du Soudan, d'Australie, d'Iran, d'Irak, d'Italie, d'Espagne, de Syrie, du Pakistan, du Yémen et du Koweït.

La manifestation a offert aux artistes étrangers l'occasion d'exposer leurs œuvres en dépit de la conjoncture de la pandémie du Covid-19 qui les empêchent de se déplacer en raison de la fermeture des frontières, a indiqué Fouad Bellaa, président de l'association Les touches d'arts plastiques, initiatrice de l'exposition.

L'exposition qui se poursuivra jusqu'au 30 septembre est placée sous le thème "L'art, un langage de communication des peuples", a indiqué Fouad qui a relevé que les arts ont toujours été "des ambassadeurs des cul-

tures surmontant les obstacles des langues et des stéréotypes dominants".

L'association a organisé au cours de la période de confinement une exposition internationale virtuelle dans le cadre de ses actions de soutien à la créativité et d'échanges culturels arabes et internationaux, selon son président.

Cette exposition internationale d'arts plastiques est inscrite dans le cadre du programme d'activités tracé par la direction de wilaya de la culture pour la rentrée culturelle 2020/2021.

OPÉRA D'ALGER BOUALEM-BESSAÏH Lancement de cours de danse classique pour filles

L'Opéra d'Alger Boualem-Bessaïh a annoncé le lancement de cours de danse classique aux filles âgées de 6 à 14 ans. Les inscriptions se dérouleront jusqu'au 10 octobre prochain, pour des cours qui auront lieu au sein-même de l'Opéra. Dans le dossier à fournir, il y a, entre autres, un extrait de naissance de l'enfant, un certificat de résidence, 02 photos et un certificat médical.

Une autorisation paternelle, légalisée à la Mairie, ainsi qu'une autorisation d'engagement, également légalisée, vous seront également demandées. Des frais d'inscription et d'assurance, non communiqués, complètent le dossier. Pour toute demande d'information ou pré-inscription, un numéro est mis à disposition des intéressés :

0770 24 06 00. Un email est également disponible : ecole.danse@operaalger.com.dz

NAÂMA, CONSERVATION DES FORÊTS

Protection contre les inondations de l'oasis Fournassa



Nécessitant un budget de 7 millions de dinars, les travaux comprendront la réalisation de canaux d'évacuation des eaux pluviales, ainsi que des avaloirs à travers les quartiers de la ville...

PAR BOUZIANE MEHDI

La conservation des forêts de la wilaya de Naâma, qui est maître de l'ouvrage, a annoncé qu'une opération de correction torrentielle est en cours en vue de protéger l'oasis Fournassa (commune de Djenine-Bourzeg), contre les inondations. Ayant bénéficié d'une enveloppe bud-

gétaire de 12 millions de dinars, ce projet comporte la correction d'un volume de 15.000 m³ par la pose de barricades et de digues, afin de réduire les ruissellements des eaux dans les terres steppiques et agricoles et les versants à proximité de cette oasis, classée zone d'extension touristique, a précisé la Conservation des forêts à l'APS.

Dans les prochains jours, la même commune verra le "lancement d'un projet d'éradication de points de stagnation des eaux de oued Rakna qui traverse la zone urbaine de la ville", a indiqué le président de l'assemblée populaire communale Bentaleb Bousmaha.

Nécessitant un budget de 7 millions de dinars, dans le cadre du programme de

développement communal, les "travaux comprendront la réalisation de canaux d'évacuation des eaux pluviales, ainsi que des avaloirs à travers les quartiers de la ville, ainsi qu'à Haderat el-Makil, relevant de cette collectivité locale", a fait savoir le même responsable, rappelant à l'APS que les "services de la même commune ont entrepris dernièrement le nettoyage et l'enlèvement des débris et des amas de terres du lit de l'oued, pour éviter son débordement durant la saison des pluies, et ce, dans le cadre d'une large campagne de nettoyage de l'environnement et d'éradication des décharges sauvages à travers cette commune".

B. M.

MOSTAGANEM, ACTIVATION DU PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Signature de 6 conventions avec Algérie Poste

Six conventions ont été signées, mardi 15 septembre à Mostaganem, entre Algérie Poste et des opérateurs économiques activant dans les domaines de l'hôtellerie, du tourisme et des voyages pour l'activation des outils de paiement électronique. Le directeur de l'unité de wilaya d'Algérie Poste, Osmane Bendahbia, a indiqué, en marge d'une journée d'information sur "la généralisation des outils de paiement électronique", que 51 opérateurs économiques publics et privés activant dans la wilaya de Mostaganem dans les domaines du commerce, du tourisme et des services (pharmacie) se sont dotés de terminaux d'appareils de paiement électronique.

Des conventions ont été signées, selon le même responsable, entre Algérie

Poste et le secteur du commerce, du tourisme et de l'artisanat, pour "généraliser ces nouveaux moyens de paiement avant la fin de l'année en cours, surtout que les opérations de paiement électronique se sont multipliées de 200 opérations en 2019 à plus de 3.000 opérations cette année".

Par ces conventions, les opérateurs économiques seront dotés de terminaux pour les appareils de paiement et bénéficieront gratuitement des services de mise en marche, de communication, d'entretien et de formation. De son côté, la directrice de wilaya du tourisme, de l'artisanat et du travail familial, Hayet Mammeri, a souligné, dans une déclaration, que "tous les opérateurs économiques activant dans le secteur, que ce soit les hôtels, les résidences touristiques ou les

agences de voyages et de tourisme, concluront des conventions similaires afin de bénéficier des avantages offerts par le paiement électronique et mettre ce nouveau moyen, facile et rapide, à la disposition des touristes et des clients."

Deux communications sur le paiement électronique et les mécanismes des opérations commerciales ont été présentées, abordant notamment le terminal de paiement électronique et le code de réponse rapide de la carte Eddahabia d'Algérie Poste, les cartes bancaires et les applications électroniques, comme - poste mob -, - poste buy -, ainsi que les avantages offerts par ces nouvelles techniques et les manières d'en bénéficier.

APS

M'SILA

75 permis de chasse délivrés

75 permis de chasse ont été délivrés à M'sila, à l'occasion de l'ouverture de la saison de la chasse dans les forêts de la wilaya.

Au cours d'une cérémonie au niveau de la forêt de Tabya, présidée par le wali Abdelkader Djelaoui, en présence de représentants de 22 associations versées dans le domaine de la chasse, la représentante de la Conservation des forêts, Leïla Nouioua, a insisté sur le rôle de la chasse dans le milieu forestier pour préserver l'équilibre écologique, rappelant que cette activité qui était à l'arrêt depuis plus de 25 ans a été relancée cette année dans une conjoncture "exceptionnelle" marquée par la Covid-19. Les bénéficiaires de permis de chasse ont suivi une formation animée par les services des forêts, portant notamment sur la déontologie de la chasse, l'utilisation du fusil de chasse, les espèces protégées par la loi et les proies à chasser. Pas moins de 900 demandes de permis de chasse sont actuellement à l'étude à la direction générale des forêts.

EL-TARF

Réception d'une vingtaine d'infrastructures éducatives

Une vingtaine d'infrastructures des trois paliers de l'enseignement viendra renforcer les établissements éducatifs de la wilaya d'El-Tarf dès la prochaine rentrée scolaire 2020-2021, a annoncé, août dernier, la wilaya.

Il s'agit de deux lycées, dont un a été achevé à 100 % pendant que l'autre affiche 90 % du taux des travaux, prévus à El-Tarf, de quatre CEM dont les travaux de deux d'entre eux sont parachevés, a précisé la même source.

Aussi, six groupes scolaires dont trois achevés et trois sont actuellement à un taux d'avancement des travaux de 80 % seront mis en service dès la prochaine rentrée scolaire, aux côtés de six demi-pensionnats, une salle de sport, une unité de dépistage scolaire (UDS) et deux stades pour la pratique sportive dans les CEM.

Lors d'un récent point de presse, le chef de l'exécutif local, Harfouche Benarar, avait affirmé que toutes les dispositions ont été prises pour garantir le bon déroulement de la nouvelle rentrée scolaire qui intervient, cette année dans un contexte particulier lié à la crise sanitaire de la Covid-19, ajoutant qu'un protocole sanitaire a été approuvé pour permettre au personnel et aux élèves des différents cycles de l'enseignement de reprendre les cours dans les meilleures conditions sanitaires possibles.

APS

DÉVELOPPEMENT ET RÉGLEMENTATION DE LA PÊCHE AU THON ROUGE

Un nouveau décret avant fin 2020

L'Algérien consomme 2 kilogrammes de poisson par an, alors que la norme mondiale est de 20 kilogrammes annuellement. Quant aux prix des crustacés, ils sont carrément inaccessibles aux classes populaires.

PAR RIAD EL HADI

Le prix de la simple sardine atteint 800 à 1.000 DA durant la saison hivernale et entre 600 et 700 DA en été et en automne.

Avec plus de 1.200 kilomètres de littoral, le pays est en mesure de développer une véritable industrie de la pêche créatrice de richesses et d'emplois.

Pour cela un "nouveau décret relatif au développement de la pêche au thon rouge sera prêt d'ici à la fin de l'année 2020", a indiqué le ministre de la Pêche et des Produits halieutiques, Sid Ahmed Ferroukhi.

"L'élaboration de ce nouveau décret, qui se fait en concertation avec tous les acteurs de la filière, s'inscrit dans le cadre de la nouvelle stratégie de développement de la pêche du thon rouge et le maintien des acquis de l'Algérie en termes de quota", a indiqué Ferroukhi lors d'un atelier national sur le développement de la filière qui a regroupé l'ensemble des professionnels de la pêche et les cadres du ministère au niveau de la direction des pêches et des ressources halieutiques d'Alger.

A ce propos, il a affirmé que ce décret, qui "sera enrichi par les propositions de toutes les parties prenantes, prendra en considération les préoccupations et les contraintes des professionnels du secteur et des investisseurs, comme il intègre l'ensemble des normes concernant la nouvelle stratégie afin qu'elle soit opérationnelle et applicable sur le terrain".

Selon les précisions de Ferroukhi, la stratégie se focalise, notamment, sur la "promotion du marché national à travers le développement de nouveaux segments permettant de répondre à la demande locale en poisson".



"Nous comptons développer le thon rouge frais ou transformé à partir de la filière du thon vivant mais aussi à partir de la filière du thon mort", a-t-il dit, en soulignant que cette "démarche permettra de préserver la richesse nationale en ce produit à forte valeur ajoutée".

Le ministre a précisé dans ce contexte qu'il "y a plusieurs modes d'exploitation du quota de pêche au thon rouge alloués à l'Algérie par la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (Cicta)".

Aussi, "la nouvelle stratégie encourage également la pêche artisanale du thon rouge mort, en accordant une quantité des quotas dans certaines zones de pêche pour soutenir le marché local", a ajouté le ministre.

Toujours dans le cadre de cette nouvelle stratégie, le ministre a promis de développer les capacités d'engraissement du thon rouge en encourageant les investissements dans ce créneau.

Cela permettra, a-t-il ajouté, de "tirer profit de la valeur ajoutée de cette filière à travers le développement des unités de transformation mais aussi d'améliorer les négociations relatives à l'augmentation des quotas de l'Algérie".

Le ministre a également souligné la nécessité pour son secteur

"d'encourager et de développer la pêche hauturière, notant que les équipages ne sont pas capables pour le moment de pêcher au niveau de l'Atlantique".

Il a insisté à ce propos sur "l'impératif de renforcer les capacités des équipages et de former les capitaines à la pêche au grand large afin de leur permettre d'aller au niveau des océans". L'organisation des ateliers consacrés à la filière s'inscrit dans le cadre de la préparation de la campagne de pêche au thon pour 2021.

Durant la campagne 2020, l'Algérie a pêché la totalité de son quota annuel de thon rouge attribué par la Cicta, soit 1.650 tonnes. Les 23 thoniers algériens autorisés à participer à l'opération avaient pêché cette quantité de thon rouge durant la période limitée.

Lancée le 26 mai dernier, l'opération devait initialement s'achever le 1^{er} juillet, mais en raison des conditions climatiques dans la zone de pêche internationale, comprise entre la Tunisie, l'Italie et Malte, son délai a été prolongé de 10 jours avec l'accord de l'Iccat, ce qui a permis aux thoniers algériens de pêcher tout leur quota avant son expiration.

Le retour des 23 thoniers autorisés à participer à la campagne de pêche au thon rouge au titre de cette année se déroule dans des conditions normales,

sachant qu'en raison de la situation sanitaire exceptionnelle, le ministère de la Pêche a dû coordonner avec celui de la Santé et les walis concernés pour veiller à ce que les mesures sanitaires nécessaires soient prises avant le départ des navires et à leur retour.

Le ministère de la Pêche et des Productions halieutiques a également coordonné avec le ministère des Affaires étrangères pour que l'opération soit menée à bien en coordination avec les autres pays concernés. Par ailleurs, dans le cadre du nouveau programme du secteur (2020-2024), cette filière fera l'objet d'une évaluation minutieuse qui permettra d'améliorer les prochaines campagnes de pêche et de mettre à profit l'expérience acquise dans ce domaine pour développer la pêche en haute mer.

R. E.

TRANSPORT AÉRIEN Le trafic passagers devrait ressortir en baisse de 66 %

Les compagnies aériennes ont encore abaissé leurs prévisions de trafic pour l'année 2020, un léger rebond constaté durant l'été s'étant évaporé avec la reprise de l'épidémie de coronavirus, a déclaré l'Association internationale du transport aérien (Iata). Pour "l'ensemble de l'année, le trafic passagers aérien devrait ressortir en baisse de 66 %, contre une prévision précédente de -63 %", a précisé l'Iata.

"L'amélioration que nous avons observée pendant les mois d'été a plus ou moins cessé", a déclaré l'économiste en chef de l'Iata, Brian Pearce.

"Le secteur redémarre mais continue de brûler de la trésorerie", a-t-il ajouté. Les pertes devraient se poursuivre jusqu'à la fin de l'année, les données de réservation laissant entrevoir un quatrième trimestre morose.

R. E.

SALON INTERNATIONAL DE L'EXPORTATION ET DE LA LOGISTIQUE

Prévu en février à la Safex

La Fondation nationale de l'innovation et de la perspective économique (Fnipec) a annoncé l'organisation du premier Salon international de l'exportation et de la logistique, prévu du 8 au 10 février 2021 au Palais des expositions (Pins maritimes, Alger). Ce salon, qui sera organisé en collaboration avec la Chambre algérienne de commerce et d'industrie (Caci) et l'Agence nationale de promotion du commerce extérieur (Algex), "vise l'amélioration du climat d'exportation en Algérie, à travers le rapprochement de l'exportateur de l'importateur avec

l'implication de tous les acteurs dans cette opération économique importante", indique la Fnipec dans un communiqué.

La Fondation tend également à encourager et à valoriser les efforts consentis par toutes les parties intéressées par la création de nouveaux marchés extérieurs pour les produits algériens, notamment en Afrique et ce, dans le cadre la vision stratégique des Pouvoirs publics en matière d'exportation.

Sont attendus à cet événement, plus de 350 exposants nationaux (produc-

teurs, industriels, transporteurs, exportateurs...) relevant de plusieurs secteurs vitaux, dont l'agriculture, l'agroalimentaire, l'emballage, les industries lourde et légère, en sus du secteur des services, à l'image des banques, des assurances, du transport et de tout ce qui est logistique.

Aussi, nombre d'experts algériens et étrangers prendront part à ce salon pour animer des workshops sur l'échange d'expertises et de vues en matière d'exportation et de logistique, conclut le communiqué.

R. E.

TUNISIE

Le Président accusé d'interférer dans le débat sur la peine de mort

Kaïs Saïed, le chef de l'État tunisien, a affiché publiquement son intention d'appliquer la peine de mort après l'assassinat d'une jeune femme dans la banlieue de Tunis.



L'assassinat crapuleux de Rahma Lahmar, 29 ans, secoue la Tunisie. Disparue le lundi 21 septembre dernier, elle a été retrouvée morte le vendredi 25 près d'Aïn-Zaghouane, quartier de la banlieue nord-est de Tunis.

Selon un communiqué du ministère de l'Intérieur, son corps portait des traces de violences. Des médias tunisiens affirment qu'elle aurait été violée.

Le ministère de l'Intérieur précise que le meurtrier présumé de Rahma Lahmar a été arrêté le jour de la

découverte du corps. Âgé de 25 ans, il a avoué avoir braqué la victime avec une arme blanche avant de l'assassiner et de prendre la fuite avec son smartphone. Il a affirmé avoir agi sous l'emprise de l'alcool. Le crime a

provoqué un vif émoi au sein de la société et depuis, la question de l'application de la peine de mort, inusitée depuis 1992, a ressurgi.

Les membres de la famille et les amis de la jeune femme ont organisé,

samedi 26 septembre, une marche blanche vers le palais présidentiel de Carthage pour exiger la condamnation à mort et surtout l'exécution de son meurtrier.

Comme dans de nombreux pays, le débat sur la peine de mort refait généralement surface à l'occasion de viols et de crimes violents contre des enfants ou des femmes. Ce fut le cas lors de l'enlèvement et de l'assassinat du petit Yassine, 4 ans, en mai 2016 puis, en août 2019, avec l'affaire du kidnapping et du viol de l'adolescente de Goubelat, village de l'ouest tunisien, dont la mère et la grand-mère sont mortes après avoir été violemment agressées. La peine capitale est inscrite dans deux articles du Code pénal.

CÔTE D'IVOIRE

La CEI arrête la liste électorale définitive pour la présidentielle

En Côte d'Ivoire, à un peu plus d'un mois de la présidentielle, la Commission électorale indépendante (CEI) a annoncé mardi 29 septembre qu'elle avait arrêté sa liste électorale définitive le 24 septembre. Le pays compte désormais 7,5 millions d'électeurs. Cible d'un tir groupé de l'opposition, l'institution entend poursuivre sa marche vers la présidentielle du 31 octobre malgré les critiques et les ultimatums.

Les chiffres de la liste électorale définitive le confirment : les Ivoiriens se sont inscrits en nombre cette année. Il y a 907 000 électeurs de plus, soit près de 7,5 millions d'inscrits au total. En

hausse de 13,6 % par rapport à la précédente révision de la liste électorale. La prochaine étape pour la CEI est la distribution des cartes d'électeurs.

"La Commission électorale indépendante se dirige inéluctablement vers la date du 31 octobre 2020, date constitutionnelle de tenue de l'élection du président de la République, dans le strict respect de son chronogramme prévisionnel", a expliqué Émile Ebrottié, porte-parole de la CEI.

Pourtant, la CEI navigue en mer agitée. Depuis la publication de la liste électorale provisoire en août, l'opposition réclame son audit international. L'opposition n'a d'ailleurs

pas participé au renouvellement des bureaux des commissions locales. Le 17 septembre, le PDCI a même refusé au dernier moment d'envoyer son représentant à la commission centrale. Et Pascal Affi N'Guessan pourrait annoncer le départ du sien dès ce mercredi.

Pour les opposants à la candidature d'Alassane Ouattara à un troisième mandat, la CEI est partielle. Ils exigent sa dissolution, comme celle du Conseil constitutionnel. En bref une série de revendications institutionnelles qui signifierait un report du scrutin. Ce dont le camp Ouattara ne veut pas entendre parler.

LIBAN

Le chef du Hezbollah rejette "les intimidations" et le ton de Macron

Moins de 48 heures après les sévères critiques adressées par Emmanuel Macron à la classe politique libanaise et plus spécifiquement aux partis chiïtes, le chef du Hezbollah a répondu dans la soirée du mardi 29 septembre au Président français.

Hassan Nasrallah a réaffirmé son soutien à l'initiative de Paris, réclamant la formation d'un gouvernement au Liban dans les plus brefs délais, mais a réclamé une "révision" du ton et du mode opératoire.

Le ton mesuré n'a pas masqué la colère contenue du chef du Hezbollah. Choissant soigneusement ses mots, Hassan Nasrallah a adressé des critiques contre la forme et le fond du

discours d'Emmanuel Macron, tout en réaffirmant son soutien aux efforts de la France pour aider le Liban à sortir de ses multiples crises. Cependant, l'initiative française ne doit pas "se transformer en mandat ou en tutelle", a-t-il prévenu.

Hassan Nasrallah s'est défendu d'avoir empêché la formation d'un nouveau gouvernement, rejetant la responsabilité de cet échec sur les anciens Premiers ministres sunnites, Saâd Hariri en tête. Derrière eux se tiennent, selon lui, les États-Unis et l'Arabie saoudite.

Leur "objectif est de s'emparer de la totalité du pouvoir au Liban, alors qu'ils ne représentent qu'une partie

de la minorité parlementaire", a ajouté Hassan Nasrallah. Le chef du Hezbollah a reproché à Emmanuel Macron de se comporter comme "un procureur, un juge d'instruction, un wali, ou un gouverneur". Il a rejeté, "les intimidations et le ton condescendant", et condamné les accusations de "trahison" lancées par le Président français.

Quelques heures plus tôt, c'est le mouvement Amal qui a critiqué le Président français. La formation, dirigée par le président du Parlement, Nabih Berry, a exprimé sa "surprise" des accusations et des propos d'Emmanuel Macron.

Agences

NIGER

Rejet de l'élection de Noma Oumarou à la tête du Moden Fa Lumana

La bataille en justice autour de la direction du principal parti d'opposition, le Moden Fa Lumana, continue au Niger. Le tribunal de grande instance de Niamey a rendu mardi une ordonnance ordonnant à Noma Oumarou de cesser de se comporter comme le président du parti. La décision du tribunal de grande instance de Niamey ordonne "la cessation du trouble manifestement illégitime créé par Noma Oumarou qui continue de se comporter comme président du parti Moden Fa Lumana". Les juges ordonnent aussi à Noma Oumarou de cesser "d'utiliser les attributs du parti". Le parti de l'opposant historique Hama Amadou fait face à la dissidence menée par Noma Oumarou qui a dirigé le parti lorsque Hama Amadou, condamné dans l'affaire des bébés nigériens volés, était en exil.

Il y a une dizaine de jours, deux congrès avaient eu lieu le même jour à Dosso, à une centaine de kilomètres de Niamey, au nom du Moden Fa Lumana. D'un côté, les soutiens de Hama Amadou l'avaient proclamé « autorité morale du parti » et désigné candidat pour la présidentielle qui doit avoir lieu le 27 décembre prochain. De l'autre côté, Noma Oumarou avait été élu président du parti par ses supporters.

Mais mardi 29 septembre, la justice a rejeté cette élection dissidente. Et c'est donc Hama Amadou qui remporte la dernière manche de la bataille des chefs. Mais le feuilleton judiciaire, lui, continue. Dès la publication de l'ordonnance par le greffier du tribunal, Noma Oumarou a annoncé vouloir faire appel.

Agences

LE MARCHÉ DES TRANSFERTS FERMERA SES PORTES CE LUNDI

Dernière ligne droite pour les Verts

Dernière ligne droite pour le mercato estival dans les grands championnats d'Europe. L'opération des transferts se terminera lundi prochain à minuit. Il ne reste donc que 5 jours aux internationaux algériens pour être fixés sur leur avenir immédiat.

PAR MOURAD SALHI

Les championnats ont été totalement chamboulés par la pandémie du coronavirus, idem pour les transferts. Malgré tout, les grands championnats à travers le monde se sont accordés sur une date de fin du mercato commune, à savoir le 5 octobre. Dépassée cette date, le joueur devra attendre l'ouverture du mercato d'hiver pour espérer décrocher une place. Pour les internationaux algériens, l'actualité du marché est animée par l'attaquant Islam Slimani. Ce dernier est annoncé à l'Olympique Lyon. Ce club français, qui s'attend à des départs dans sa ligne d'attaque, est passé à l'action en ouvrant les négociations avec l'international algérien. Les Gones s'attendent au départ de Houssein Aouar et Memphis Depay, courtisés par d'autres clubs. L'arrivée du champion d'Afrique en titre est conditionnée également par le départ d'autres éléments comme Tino Kadewere, Memphis Depay, Moussa Dembélé, Rayan Cherki et Karl Toko Ekambi, pour ne citer que ces der-



niers. Slimani qui totalise 68 sélections, 27 réalisations, est déjà passé par l'AS Monaco la saison passée, où il a inscrit 9 buts et 7 passes décisives en 18 apparitions. L'Algérien pourrait d'ailleurs être libéré de sa dernière année de contrat avec Leicester, ce qui faciliterait évidemment son transfert vers Lyon.

L'autre cas est celui de Youcef Belaïli. Ce dernier, qui est en conflit avec son club Ahli Djedda avec lequel il est en contrat jusqu'en 2022, aurait trouvé une sortie de crise. La presse saoudienne affirme qu'il aurait eu gain de cause auprès de la Fifa. Le joueur a sollicité cette instance internationale en raison des quatre mensualités impayées.

Désormais, le joueur est libre de négocier avec les formations intéressées par son profil à l'image d'Al-Ahly d'Égypte et quelques formations qatariennes. Certaines sources évoquent des contacts avec des clubs européens.

De son côté, le défenseur Djamel Benlamri, qui semble trouver un accord avec son club d'Al Chabab pour la résiliation de son contrat, n'a toujours pas de club. Énormément de pistes ont été évoquées depuis l'annonce de son départ, mais rien d'officiel.

Cette semaine, le site turc *Gaziantep Günes* a rapporté que l'entraîneur du Gaziantep FK, Marius Sumudica, serait intéressé par les services du défenseur algérien. Djamel Benlamri, signalons-le, n'a jamais évolué en Europe, mais il a démontré de belles choses lors de la Can-2019 au Caire. D'autres joueurs algériens hésitent encore à faire leur choix définitif. Il s'agit de Nabil Bentaleb, Faouzi Ghoulam, Riad Roubouze, Adam Ounas ou encore Rachid Ghazal. Ces joueurs ont donc 5 jours pour prendre la décision qui leur évitera une saison blanche.

M. S.

PROBLÈMES DU FOOTBALL NATIONAL

Rapport détaillé de la FAF au MJS

Les problèmes du football algérien, notamment au niveau des clubs amateurs, ont été recensés dans un rapport établi par la Fédération algérienne de la discipline (FAF) qui devrait le transmettre au ministère de la Jeunesse et des Sports, a indiqué Larbi Oumamar, membre du bureau fédéral de la FAF.

Répondant aux préoccupations des membres de l'assemblée générale de la Ligue régionale oranaise, qui a tenu sa session ordinaire lundi, Oumamar, qui a représenté la FAF dans ce rendez-vous, a assuré que le Bureau fédéral, dont le mandat olympique expirera en mars prochain, "a fait une analyse détaillée sur les différentes contraintes auxquelles fait face le sport roi dans le pays et qui freinent son développement".

Il a, notamment, axé sur les problèmes rencontrés au niveau des paliers inférieurs, tout en affichant son "optimisme" quant à leur prise en charge par la FAF en coordination avec le

MJS.

La tenue de l'assemblée générale ordinaire de la Ligue régionale oranaise, que préside Ahmed Bensekrane depuis près de 25 ans, fut l'occasion pour les présidents des clubs et Ligues de wilayas affiliés d'énumérer leurs "nombreux problèmes" qui se résument essentiellement au plan financier.

A cet effet, les intervenants ont fait part de leur incapacité de s'acquitter des droits d'engagement, surtout que la situation financière de leurs clubs "va de mal en pis". Laquelle situation s'est compliquée davantage, selon eux, "en raison de l'impact de la pandémie de coronavirus" qui a conduit à la suspension de toutes les compétitions depuis mars dernier.

Les amendes infligées aux clubs et joueurs par les différentes commissions de discipline ont également épuisé les trésoreries des concernés, a-t-on encore fait remarquer, souhaitant que les instances en question fassent

preuve de "plus d'indulgence, en ces moments difficiles". L'apport des autorités locales, qui réservent 3 % des budgets des communes au profit des clubs et associations sportifs amateurs s'avère "très insuffisant", aux yeux des membres de l'AG de la LOFA qui ont sollicité le représentant de la FAF pour que cette dernière intervienne auprès de qui de droit afin de revoir à la hausse les subventions allouées par les autorités communales.

Ce n'est pas tout, puisque le protocole sanitaire établi en prévision de la reprise de la compétition et ce, dans le cadre des mesures de prévention contre le coronavirus, "constitue un autre fardeau pour les clubs amateurs", ont insisté plusieurs intervenants, relevant que "même les clubs de l'élite, qui disposent de moyens financiers plus considérables, se montrent incapables de faire face aux dépenses inhérentes".

APS

MOULOUDIA CLUB

D'ALGER

Addadi

s'engage pour deux saisons

L'ancien milieu de terrain Toufik Addadi a paraphé un contrat de deux saisons au profil du Mouloudia d'Alger.

Addadi, 29 ans, qui était sous contrat avec la JS Kabylie jusqu'à la saison prochaine, a signé libre après avoir réclamé des salaires impayés auprès de la commission de résolution des litiges et obtenu gain de cause pour près d'un milliard de centimes.

Le joueur, qui était l'une des priorités de l'entraîneur Nabil Neghiz, est devenu une valeur sûre de la Ligue 1 algérienne ces dernières années à l'Olympique Médéa, le NAHD et la JS Saoura notamment.

"C'est un honneur pour moi de signer dans un grand club comme le MCA. Je vais donner le meilleur de moi-même pour être à la hauteur de la confiance placée en moi par les responsables mouloudéens mais aussi par les supporters. La saison prochaine sera difficile avec 38 journées en Championnat mais on tâchera de réussir notre saison", explique Addadi sur le site officiel du Mouloudia.

Pour rappel, outre Addadi, le Mouloudia d'Alger a fait signer jusque-là le portier Abdelkader Salhi, le défenseur Nabil Saâdou (JSK) ainsi que les milieux de terrain Mouad Hadded (ex-JSM Skikda) et l'Ivoirien Isla Daoudi Diomandé (ex-ES Sétif).

ENTENTE SPORTIVE

DE SÉTIF

Kendouci

prolonge

jusqu'en 2024

Après un long moment de réflexion et de négociations avec ses dirigeants, le jeune milieu de terrain Kendouci a décidé de prolonger son aventure avec son club formateur l'ES Sétif.

Le jeune milieu de terrain de 21 ans a décidé de rester avec les Aigles sétifiens en prolongeant son contrat jusqu'en 2024, comme l'a annoncé un communiqué du club sur sa page Facebook. Kendouci, qui avait plusieurs offres en Algérie mais aussi à l'étranger, dispose par cette prolongation d'une revalorisation salariale à la hausse.

À souligner que Kendouci, qui est l'une des révélations du Championnat algérien lors de la saison écoulée, a participé à 18 rencontres de Ligue 1 Mobilis et a marqué deux buts pour une passe décisive.

ROCK'N ROLL



21h00



Guillaume Canet, 43 ans, est épanoui dans la vie et a tout pour être heureux, jusqu'à ce qu'une jolie comédienne de 20 ans le stoppe net dans son élan, en lui apprenant qu'il n'est pas très «rock», qu'il ne l'a d'ailleurs jamais vraiment été, et pour l'achever, qu'il a beaucoup chuté dans la «liste» des acteurs qu'on aimerait bien se taper... Sa vie de famille avec Marion, son fils, sa maison de campagne, ses chevaux, lui donnent une image ringarde et plus vraiment sexy. Guillaume a compris qu'il y a urgence à tout changer. Et il va aller loin, très loin, sous le regard médusé et impuissant de son entourage.

TOUCHE PAS À MON POSTE !



21h00



Attention saison événement ! «TPMP !» fête ses 11 ans. Pour l'occasion le talk-show se déploie dans toute sa majesté, pour onze fois plus de darka ! Médias, dossiers, scoops, invités, quiz, défis... sur le plateau ou dans la rue, dans les loges ou en régie, qui pourra arrêter Baba ? Entouré de ses chroniqueurs historiques, mais aussi de fortes têtes comme Éric Naulleau, Karim Zéribi, Cyrille Eldin ou Thomas Angelvy, Cyril Hanouna reprend des séquences cultes de ces onze dernières années. Il se prépare aussi à faire souffler dans l'émission un vent de nouveauté, avec de nouvelles chroniques et plein de surprises, tout en revenant sur les moments forts de la télévision.

UNIS POUR LE LIBAN



21h00



Un événement à travers lequel la chaîne propose de venir en aide au peuple libanais après la terrible explosion qui a dévasté Beyrouth le 4 août. La soirée commencera par la diffusion d'un reportage de la rédaction d'«Envoyé spécial», lancé par Élise Lucet, qui reviendra sur cette page dramatique de l'histoire du Liban. Place ensuite, sur la scène de l'Olympia, à un grand concert de soutien et d'appel aux dons, dont la direction artistique a été confiée à Ibrahim Maalouf. De nombreux artistes français, libanais et internationaux seront réunis pour exprimer leur fraternité avec le peuple libanais, tandis que Léa Salamé interviendra depuis Beyrouth pendant la soirée.

LES RIVIÈRES POURPRES



21h00



Le même jour, à 300 kilomètres de distance, deux policiers se voient confier deux affaires singulières. Pierre Niémans, homme d'expérience d'une quarantaine d'années à l'instinct sans faille en matière criminelle, se rend à Guemon, sur les lieux d'un meurtre avec mutilation. Max Kerkerian, trentenaire solitaire, ancien voleur de voitures ayant intégré les rangs de la police, enquête à Sarzac sur la profanation d'une tombe d'enfant dans un cimetière. Bientôt, les deux enquêtes vont se rejoindre et les deux flics vont se rencontrer, pour le meilleur et pour le pire.



LA SELECTION DU MIDI LIBRE

KIDNAPPING



21h00



Policier du département des enquêtes criminelles à Copenhague, Rolf Larsen enquête sur une nouvelle affaire : une fillette, Minna, a été kidnappée dans une crèche. Les soupçons se portent sur Zaïd, son père, un réfugié iranien : séparé de la mère de Minna, il n'a pas obtenu la garde de sa fille et le supporte mal. Après une alerte enlèvement diffusée dans les médias, un témoin affirme avoir vu Minna en Pologne. Rolf décide de s'y rendre en ferry avec son collègue, le technicien médico-légal Jarl Skaubo. Mais Rolf doit amener avec lui Andrea, le bébé qu'il vient d'avoir avec sa femme Maria, hôtesse de l'air en formation. Pendant la traversée, l'impensable se produit.

LE PLUS BEAU PAYS DU MONDE



21h00



Dans le massif des Alpes, l'hiver dure huit mois, les températures descendent jusqu'à -40°C et l'air manque cruellement d'oxygène. Les espèces animales et végétales sont adaptées à ces conditions extrêmes. Mais comment parviennent-ils à se séduire, à éduquer leurs petits, à conquérir des territoires, et à parcourir des distances immenses ? Le réalisateur suit une louve condamnée à l'exil après la mort de son compagnon, tué par un ours, et un gypaète barbu qui cherche son lieu de naissance. Il observe les élans romantiques d'une grenouille rousse dans les lacs gelés, le destin étrange d'un vieil arbre immortel ou encore le combat exemplaire d'un berger face aux loups.

9-1-1 L'INSTANT PRÉSENT



21h00



L'équipe vole au secours de personnes en très mauvaise posture : lors d'un saut en parachute qui a mal tourné, ou lorsqu'un homme est renversé par un engin de chantier. Par ailleurs, Athena et ses enfants acceptent à contrecœur que l'ex-mari de la secouriste, Michael, se fasse opérer. Quant à Maddie et Howie, ils voient débarquer un membre de la famille du second... Albert, un frère qu'il n'avait encore jamais vu.

INFIDÈLE



21h00



Le docteur Emma Sandrelli tente de reprendre le cours de sa vie. Elle s'occupe de son fils Luigi et de ses patients, mais comment se reconstruire quand tout a volé en éclats ? Peut-elle refaire confiance à un homme, tomber amoureuse, croire à nouveau au couple ? Autant de questions qui se bousculent dans sa tête lorsqu'elle tombe sous le charme de Gabriel, le jeune ostéopathe de 25 ans qui vient exercer dans son cabinet. Gabriel est-il fiable, est-il vraiment le jeune homme attentionné qu'elle croit ? En tout cas Luigi, ne sent pas du tout ce nouveau venu. Lui-même a bien changé en quelques mois : il a appris à mentir et à jouer double jeu avec tout le monde.

 <p>Web : www.lemidi-dz.com</p>	<p>Gérant : Reda Mehigueni e-mail : direction@lemidi-dz.com</p>	<p>La rédaction e-mail : redaction@lemidi-dz.com</p>	<p>Standard : 021.63.80.82 et 87 Rédaction : Tél-Fax : 021.63.79.16 Publicité : Tél-Fax : 021.63.79.14 publicite@lemidi-dz.com Pour votre publicité s'adresser à l'ANEP, 01 Avenue Pasteur, Alger Tél. : 021.73.76.78 et 73.71.28 Bureau de Constantine : 100, rue Larbi Ben M'hidi - Constantine - Tel/Fax : 031.64.17.53</p>	<p>Bureau de Annaba 24 rue Med-Khemisti Tél. : 038.86.11.57 Bureau de Tizi-Ouzou Cité Mohamed-Boudiaf BT 29 A Nouvelle-Ville T. O. Tél-Fax : 021.93.69.29</p>	<p>Impression : Centre : SIA Diffusion : Midi libre Est : SIE Diffusion : AMP Ouest : SIO EURL Midi Libre au capital social de 12.000.000 DA Compte Bancaire : SGA Bouzaréah : 021000071130000214 clé 16 Adresse : 12 rue Fouzia Moulaha Rostomia Clairval Alger.</p>	<p>La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de la rédaction. Les manuscrits, photographies ou tout autre document et illustration, adressés ou remis à la rédaction ne seront pas rendus et ne feront l'objet d'aucune réclamation.</p>
--	---	--	--	---	---	--

Fadjr	05h16
Dohr	12h38
Asr	15h59
Maghreb	18h35
Icha	19h53

LE COMITÉ SCIENTIFIQUE S'EST PRONONCÉ

LA RÉOUVERTURE DES FRONTIÈRES N'EST PAS À L'ORDRE DU JOUR

La réouverture des frontières du pays, fermées depuis sept mois à cause de la pandémie du coronavirus (Covid-19), n'est pas à l'ordre du jour, ont indiqué des membres du Comité scientifique de l'évaluation et du suivi de la pandémie de la Covid-19 en Algérie.

Interrogés par un journal francophone qui ne cite pas de noms, ces membres du Comité scientifique ont expliqué que la décision du maintien de la fermeture ou de l'ouverture des frontières du pays "ne relève pas des prérogatives du Comité scientifique qui est un conseil consultatif. Notre rôle se limite à valider les protocoles sanitaires des différents secteurs qui présentent leurs plans à notre instance au niveau du ministère de la Santé pour accompagner le déconfinement et permettre la reprise des activités. Comme c'était le cas pour plusieurs secteurs, notamment l'éducation nationale, l'enseignement supérieur et la recherche scientifique, les activités sportives, etc., ont-ils relevé.

Ils sont unanimes à dire que "la question de l'ouverture des frontières du pays est une décision politique qui émane du gouvernement. Pour le moment, aucun protocole sanitaire n'est présenté au conseil scientifique pour organiser cette réouverture aux niveaux national et internatio-



nal", ont fait savoir ces membres du Comité scientifique.

La réponse sera scientifique et non politique

Lors d'une entrevue avec des responsables de médias nationaux diffusée le 20 septembre sur l'ENTV, le président de la République, Abdelmadjid Tebboune avait déclaré que "la réponse à cette question sera scientifique et non politique.

Elle sera étudiée avec nos experts et spécialistes de la santé (...). Certains pays, d'Europe notamment, qui ont pris cette décision de procéder à l'ouverture de leurs frontières suivant un programme qu'ils ont établi, ont été obligés de reconfiner à

nouveau certains secteurs. Et il faut savoir qu'un retour au confinement est très dangereux, pas uniquement pour l'économie, mais aussi sur l'état d'esprit des citoyens", avait-il expliqué.

De son côté, le ministre de la Santé et président du Comité scientifique, le professeur Abderrahmane Benbouzid avait indiqué le 18 septembre sur le plateau de la chaîne Canal Algérie que la décision de la réouverture des frontières était une mesure souveraine.

"C'est une décision à l'échelle du pays et on ne peut pas la réduire à un avis du Comité scientifique", avait précisé le ministre, en poursuivant : "La décision de maintenir les frontières fermées est une décision sage, c'est ce qui nous a préservé

et nous a permis de maintenir cette situation".

Pour le moment, aucune date ne peut être fixée

"Pour le moment, aucune date ne peut être fixée. L'État a le devoir d'assurer à sa population la santé et la sécurité. Et c'est dans cette optique que l'État veille à l'évolution de la situation sanitaire dans le pays et dans le monde et écoute le comité scientifique", avait-il expliqué, en ajoutant : "Nous ne voulons pas prendre des décisions hâtives, dont les conséquences entacheront la crédibilité de l'État".

"Cette décision a plusieurs aspects et elle n'est pas uniquement liée au secteur de la santé (...). Si nous allons permettre dès maintenant la circulation des avions et des personnes, nous ne pourrions pas tout contrôler", avait argumenté Benbouzid, en précisant que "ce n'est qu'après l'amélioration de la situation sanitaire dans le monde et pas uniquement chez nous, que nous allons étudier cette question, puisque le rôle du comité scientifique n'intervient qu'après la décision des pouvoirs politiques, qui nous demandons un avis scientifique sur cette question (...)."

PANDÉMIE SANITAIRE

LES MESURES DE CONFINEMENT ALLÉGÉES DANS PLUSIEURS WILAYAS

Le Premier ministre, Abdelaziz Djerad, a arrêté, hier, une série de mesures dans le cadre de la démarche progressive et flexible adoptée par les pouvoirs publics dans la gestion de la crise sanitaire liée au coronavirus, indique un communiqué des services du Premier ministre, dont le voici le texte intégral :

"En application des instructions de Monsieur le président de la République, Monsieur Abdelmadjid Tebboune, chef suprême des Forces armées, ministre de la Défense nationale, et au terme des consultations avec le Comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie du coronavirus et l'autorité sanitaire, le Premier ministre, Monsieur Abdelaziz Djerad, a arrêté, dans le cadre de la démarche progressive et flexible adoptée par les pouvoirs publics dans la gestion de la crise sanitaire, les mesures suivantes :

1. L'adaptation, selon l'évolution de la situation sanitaire, de la liste des wilayas concernées par la mesure de confinement partiel à domicile, qui passe de 18 à 11 wilayas, comme suit :

La levée de la mesure de confinement partiel à domicile pour dix (10) wilayas dont la situation sanitaire connaît une nette amélioration. Il s'agit des wilayas de Bouira, Tebessa, Médéa, Illizi, Boumerdes, El Tarf,

Tindouf, Tipaza, Aïn-Defla et Relizane. La reconduction, pour une durée de trente (30) jours à partir du 1^{er} octobre 2020, de la mesure de confinement partiel à domicile de 23h au lendemain 6h du matin, pour huit (8) wilayas. Il s'agit des wilayas de Béjaïa, Blida, Tlemcen, Tizi-Ouzou, Alger, Jijel, Annaba et Oran.

L'application, pour une durée de trente (30) jours à partir du 1^{er} octobre 2020, de la mesure de confinement partiel à domicile de 23h au lendemain 6h du matin pour trois (3) wilayas, enregistrant une recrudescence des cas de contamination, à savoir : Batna, Sétif et Constantine.

Toutefois, les walis peuvent, après accord des autorités compétentes, prendre toutes les mesures qu'exige la situation sanitaire de chaque wilaya, notamment l'instauration, la modification ou la modulation des horaires, de la mesure de confinement à domicile partiel ou total ciblé d'une ou de plusieurs communes, localités ou quartiers connaissant des foyers de contamination.

2. La levée de la mesure portant interdiction de la circulation du transport urbain collectif public et privé durant les week-ends.

3. Le maintien de la mesure d'interdiction, à travers le territoire national, de tout type de rassemblement de personnes et de regroupement familial, notamment la célébration de

mariages et de circoncision et autres événements.

A cette occasion, le gouvernement indique que l'évolution positive de la situation épidémiologique, enregistrée ces derniers jours, ne doit en aucun cas inciter à un quelconque relâchement de la vigilance, ni à des négligences quant à la nécessité de poursuivre la mise en œuvre des protocoles sanitaires ainsi que le strict respect de toutes les mesures de prévention et de lutte contre la propagation du coronavirus.

Il rappelle que la maîtrise de la situation sanitaire dépend toujours de la discipline de chacun d'entre nous pour éviter sa dégradation et l'éventuel recours à de nouvelles mesures de confinement total ou partiel à domicile et/ou à des restrictions des activités économiques et sociales.

Le gouvernement renouvelle ainsi ses recommandations de prudence et réitère ses appels aux citoyens, conscients des défis que nous impose cette crise sanitaire, pour la poursuite de la solidarité, de la mobilisation et de la rigueur dans l'application de toutes les mesures d'hygiène, de distanciation physique et de protection, qui ont permis la stabilisation de la situation épidémiologique dans notre pays et qui demeurent la solution idoine pour endiguer cette épidémie.

BILAN DU COVID-19

EN ALGÉRIE

2^e jour consécutif de hausse

Pour le deuxième jour consécutif, le nombre des nouveaux cas quotidiens de coronavirus en Algérie est en hausse, avec 162 nouvelles infections recensées ces dernières 24 heures, contre 155 la veille et 146 lundi, selon le bilan établi hier mercredi 30 septembre par le ministère de la Santé.

Après plus d'un mois de baisse consécutives, le bilan des nouvelles infections est en hausse depuis avant-hier mardi 29 septembre, où 155 nouveaux cas avaient été enregistrés, contre 146 lundi, 152 dimanche, 160 cas samedi, 175 cas vendredi, 179 cas jeudi et 186 cas il y a une semaine jour pour jour.

Alger est toujours en tête au niveau national, avec 27 nouveaux cas, soit le plus grand nombre par wilayas, suivie de Blida avec nouveaux 16 cas, Ouragla avec 13 nouveaux cas, alors que Tizi-Ouzou, Biskra et Oran ont recensé chacune 12 nouveaux cas ces dernières 24 heures.

Alger et Blida restent les wilayas les plus touchées par l'épidémie de coronavirus en Algérie.